



**HAL**  
open science

## Les possédées de Lodi. Parcours de deux témoignages exceptionnels sur l'exorcisme au XIIe siècle

Florence Chave-Mahir, Olivier Legendre

### ► To cite this version:

Florence Chave-Mahir, Olivier Legendre. Les possédées de Lodi. Parcours de deux témoignages exceptionnels sur l'exorcisme au XIIe siècle. *Revue Mabillon, revue internationale d'histoire et de littérature religieuses*, 2008, 18, pp.133-161. hal-01143299

**HAL Id: hal-01143299**

**<https://hal.science/hal-01143299>**

Submitted on 17 Apr 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## Les possédées de Lodi. Parcours de deux témoignages exceptionnels sur l'exorcisme au XII<sup>e</sup> siècle

Florence Chave-Mahir, Olivier Legendre

### Résumé

*Un même cas de possession, survenu à Lodi en 1173, a donné lieu à deux récits distincts. Le premier, rédigé sur ordre de l'évêque de Lodi, est édité et connu depuis longtemps. Il est plus surprenant de découvrir un second récit de la même affaire dans le Collectaneum Clarevallense, un recueil d'exempla rédigé à Clairvaux peu avant 1181. La confrontation des deux versions est une mine d'informations : elle permet de reconstituer le trajet suivi par le récit entre Lodi et Clairvaux ; elle illustre les principes qui président à la réécriture du texte par un moine cistercien ; elle révèle une vision ambiguë du démoniaque, à la fois victime du diable et maître de vérité pour l'Église. Enfin et surtout, un ajout opéré dans le récit clarevallien, la dénonciation par la possédée d'un foyer d'hérétiques, témoigne du rapprochement capital qui s'établit à cette époque, dans l'esprit des cisterciens en particulier, entre possession démoniaque et hérésie. Cette assimilation, plusieurs fois attestée dans le Collectaneum Clarevallense, implique que la lutte contre l'hérésie n'est rien d'autre qu'une sorte d'exorcisme.*

« L'étrange est enraciné dans l'épaisseur d'une société. Il y tient par trop de liens socioculturels pour en être isolé. Tenter de l'extraire, c'est tirer avec lui tout le sol auquel il se rattache de tant de manières. Peut-être révèle-t-il une mutation globale qui consisterait, une fois de plus, à exorciser ou à marginaliser les premiers symptômes d'une crise au fur et à mesure qu'elle donne lieu à un ordre nouveau. »

Michel de Certeau, *La possession de Loudun*, Paris, Julliard, 1970, p. 18.

Le recueil récemment édité sous le titre de *Collectaneum exemplorum et visionum Clarevallense* (manuscrit Troyes, bibl. mun. 946)<sup>1</sup>, renferme, entre autres, de nombreux *exempla*<sup>2</sup> puisés à diverses sources, depuis les écrits patristiques jusqu'à la tradition orale de l'ordre cistercien, tradition dont elle constitue une des premières mises par écrit. Rédigé entre 1165 et 1181, l'ouvrage présente dans sa dernière partie un récit que tout porterait à considérer comme un *exemplum*, n'était sa longueur et les détails dont il abonde : il relate la guérison d'une possédée habitant la ville italienne de Lodi, en précisant la date de l'événement et en rapportant par le menu ses paroles ainsi que le déroulement de l'exorcisme. Il est très inhabituel, dans les sources de l'époque, qu'un tel récit soit si développé. Au XII<sup>e</sup> siècle, seules quelques vies de saints comme celles de Bernard de Clairvaux, de Norbert de Xanten ou d'Hildegarde de Bingen<sup>e</sup> rapportent, en

1 *Collectaneum exemplorum et visionum Clarevallense*, ed. O. LEGENDRE, Turnhout, Brepols, 2005 (*Corpus Christianorum, Continuatio medievalis*, 208).

2 Sur le genre de l'*exemplum*, voir : C. BRÉMOND, J. LE GOFF et J.-C. SCHMITT : *L'« exemplum »*, Turnhout, Brepols, 1982 (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, 40) ; J. Berlioz et M.-A. Polo de Beaulieu *Les exempla médiévaux. Introduction à la recherche*, Carcassonne, 1991 ; J. Berlioz et M.-A. Polo de Beaulieu, dir., *Les exempla médiévaux, nouvelles perspectives*, Paris, Honoré Champion, 1998 (*Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge*, 47).

e *Vita prima Sancti Bernardi*, PL 185, col. 225-368 ; *Vita A Norberti*, ed. WILMANS, MGHSS XII, p. 670-706 ; *Vita*

général brièvement, des cas de possédés miraculeusement exorcisés. Dans le cas du manuscrit de Troyes, il ne s'agit pas d'hagiographie, bien qu'il soit question du pouvoir thaumaturgique des saints, et le récit est bien trop long pour pouvoir servir à illustrer un sermon.

Ce récit serait resté une énigme si la chance ne nous avait permis de découvrir une source italienne, rapportant un épisode qui ressemble trait pour trait au récit du manuscrit de Troyes : en l'an 1173, dans la ville de Lodi, une noble dame est tourmentée pendant plusieurs semaines par une foule de démons. Les propos qu'elle tient sont si inhabituels, et les péripéties de l'exorcisme qu'elle doit subir si spectaculaires, qu'ils donnent lieu à un récit circonstancié et dûment authentifié, rédigé sur ordre de l'évêque du lieu. Ce récit composé à Lodi et communément appelé le *Liber Manifestationis*<sup>3</sup> était jusqu'à présent le seul connu, et rien ne semblait indiquer que l'on pût trouver d'autre trace de l'étrange épisode. Sa réapparition dans la compilation de Troyes mérite quelques explications ou pour le moins quelques hypothèses sur la circulation des récits en cette fin du XII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, le souci, commun aux deux sources, d'offrir à leurs lecteurs un récit aussi détaillé en dit long sur l'intérêt que suscitaient alors les cas de possession. Reste à déterminer quelles circonstances particulières donnèrent naissance à ces deux récits, l'un et l'autre ne présentant pas les faits de manière semblable. S'agissant du Moyen Âge, pouvoir confronter, sur un événement aussi ponctuel, deux sources différentes et divergentes est une chance rare : ici, en mesurant la proximité et les écarts entre les deux versions, on peut en effet éclairer l'apport du *Collectaneum* dans l'interprétation de l'épisode et de là, la façon dont les Cisterciens perçoivent, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, possession et exorcisme.

### **Lodi, 1173**

L'histoire de Lodi, à l'époque où se déroule l'affaire, est pour le moins tourmentée. Opposée à Milan, sa puissante voisine, en un conflit séculaire, Lodi s'est alliée à l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, soutenant ses tentatives pour prendre le contrôle de la Lombardie. Mais les guerres malheureuses contre Milan, qui avaient coûté à Lodi une première dévastation en 1111, ont abouti en 1158 à une seconde destruction, totale cette fois. Après ce désastre, la ville a été refondée sur un nouveau site, toujours avec le soutien de Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse : en 1163, en présence de l'empereur et de l'antipape Victor IV, a eu lieu la translation des reliques de saint Bassien, patron de la ville, dans la nouvelle cathédrale en construction. Elle marquait l'abandon de l'ancienne ville, qui subsiste cependant, amoindrie, sous le nom de Lodivecchio<sup>4</sup>. À peine cinq ans plus tard, pourtant, la rivalité avec Milan est mise en retrait, et Lodi est contrainte en 1168 par diverses pressions d'abandonner le camp de l'empereur et de l'antipape. Un nouvel évêque est nommé,

*Sanctae Hildegardis*, éd. M. KLAES, CCCM 126, Turnhout, Brepols, 1993.

3 Nous conservons par commodité cette appellation attribuée au récit par A. Caretta, tout en notant qu'elle ne figure pas dans les manuscrits. Cf. Alessandro CARETTA, « Il 'Liber' del giudice Alberto e la 'Chronica' di Anselmo da Vairano », *Archivio storico lodigiano* serie II, anno XIII (1965), p. 33-81 et 123-152 [ci-après CARETTA, *Liber*] ; anno XIV (1966), p. 3-45 [ci-après CARETTA, *Chronica*].

4 Concernant la situation à Lodi et les liens unissant les divers protagonistes de l'affaire, voir R. LEGGERO, « Il diavolo, le reliquie e la rifondazione di Lodi » dans A. VAUCHEZ, dir., *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (Chrétienté et Islam)*, Rome, Ecole Française de Rome, 1995, p. 37-45 [Ci-après R. Leggero, *Il diavolo*] ; R. LEGGERO, « Il notaio e il demonio : la registrazione di un caso di possessione a Lodi nel XII secolo », dans R. MICHETTI, dir., *Notai, miracoli e culto dei santi. Pubblicità e autenticazione del sacro tra XII e XV secolo*. Atti del Seminario internazionale. Roma, 5-7 dicembre 2002, Giuffrè, Milano, 2004 (Studi storici sul notariato italiano, 12), pp. 499-518 [Ci-après R. Leggero, *Il notaio e il demonio*]. Nous remercions infiniment Monsieur Leggero d'avoir mis ses travaux à notre disposition avant leur parution. Ils sont indispensables pour saisir la situation complexe qui présida à l'apparition de cet étonnant phénomène de possession. Les éléments et réflexions qu'il nous a par ailleurs communiqués sont venus étayer ou corriger nombre de nos constatations. Enfin, nous n'aurions pu, sans son aide, identifier l'abbé Ambroise comme le probable rapporteur du récit. — Sur le contexte général et l'action de Frédéric I<sup>er</sup>, voir F. MENANT, *Campagnes lombardes du Moyen Âge. L'économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-Rome, 1993 (BEFAR, 281), p. 287 et suiv. ; R. BORDONE, « La Lombardia nell'età di Federico I », dans G. ANDENNA, R. BORDONE, F. SOMAINI, M. VALLERIANI, *Comuni e signorie nell'Italia settentrionale : la Lombardia*, Turin, 1998 (Storia d'Italia VI), p. 327-384.

favorable à Rome, celui-là même qui ordonne, en 1173, la rédaction du *Liber* : Alberto. Le destin de la possédée, Beldis de Erminulfi (le nom est absent du *Collectaneum* mais figure dans le *Liber manifestationis*), est étroitement lié au conflit entre les deux villes : Milanaise, Beldis a épousé Guido de Trexeno, membre d'une grande famille de Lodi. Quelques années auparavant, en effet, un Trexeno était capturé par les Milanais, tandis qu'un membre de la famille des Erminulfi était prisonnier à Lodi. Il est plausible, sinon certain, que des négociations menées pour la libération de ces deux personnages aient mené au mariage<sup>5</sup>.

### **Les sources**

Voici les diverses sources dont nous disposons désormais concernant cet épisode.

#### 1) Le *Liber manifestationis*

La source principale et jusqu'ici la plus proche de l'événement, est le *Liber Manifestationis*, édité par Alessandro Caretta et étudié par lui puis, plus récemment, par Roberto Leggero<sup>6</sup>. Le récit relate les événements survenus du 5 mars au 27 avril 1173, autour de *Beldies de Arminulfis*, noble dame de Lodi, d'une famille milanaise. La précision des dates l'indique, ce document est rédigé avec toutes les caractéristiques d'un procès-verbal. Il se présente même explicitement comme tel, puisque son auteur, le *judex palatii* Alberto Inzignadro, (né vers 1140, mort après 1194) se déclare, dans le dernier chapitre, mandaté par l'évêque du lieu pour mettre par écrit les événements :

*Le dit évêque, avec les clerks et les laïcs susnommés, a attesté la manifestation des susdits démons et esprits impurs et a déclaré qu'elle était vraie. Il m'a immédiatement prescrit, à moi Inzignadro, juge du palais, de retracer cette manifestation par l'enchaînement d'une compilation. Moi, seigneur [Inzignadro], je confesse que cela est vrai et que j'étais présent. Amen.*<sup>7</sup>

La longue liste de signatures de témoins (plus de 45 noms) authentifiant le document confirme un caractère officiel assez inhabituel pour ce genre de récit. La trame de l'histoire, telle qu'elle nous est parvenue, est la suivante (par commodité, on se réfère aux numéros de chapitres introduits par A. Caretta dans son édition) :

Une noble dame, Beldis de Arminulfi, possédée par mille démons, est conduite à l'abbaye de Saint-Pierre de Lodi pour y être exorcisée (chap. 1). L'un des démons, nommé *Pennacaustrum*, sert pendant tout le récit de porte-parole. Il révèle la présence des reliques conservées dans l'église et retrace leur histoire. Les démons sont contraints à les vénérer et une partie d'entre eux est exorcisée par chaque relique (chap. 1 à 7). La renommée de la possédée se répandant, on vient la consulter pour résoudre des énigmes, et elle dénonce publiquement les péchés. Une autre démoniaque, venue de Milan, et possédée par un démon nommé *Belzebuth*, est confrontée à elle (7-10). Puis reprennent les récits concernant les reliques, tandis que les exorcismes se poursuivent et chassent progressivement la majorité des démons (11-13). La démoniaque interprète un songe (14), puis expose les revendications de l'abbaye de Saint-Pierre face à l'évêque de Lodi (15-22). Enfin, le dernier démon restant, *Pennacaustrum*, révèle le sens du nom de la possédée (23) avant d'être lui aussi expulsé. Les signatures des témoins, suivies du protocole final, viennent clore le récit (24).

En dépit de la manière dont il se définit lui-même, le *Liber manifestationis*, dans son état actuel, est loin d'avoir la sécheresse d'un procès-verbal. Une étude approfondie du récit et de sa tradition<sup>8</sup> a conduit A. Caretta à distinguer plusieurs étapes dans la rédaction du texte. Pour lui, le noyau initial est très restreint et fut complété à deux reprises, d'abord par quelques ajouts de

5 Voir R. LEGGERO, *Il notaio et il demonio*, p. 2-3.

6 Les travaux de M. Leggero sont cités ci-dessus, note 4.

7 CARETTA, *Liber*, p. 152.

8 Le *Liber manifestationis* est transmis par quatre manuscrits milanais : Milan, Bib. Ambrosiana I 46 sup. (xiv<sup>e</sup> s.); H 121 inf. (xvi<sup>e</sup> s.); T 8 sup. (xvi<sup>e</sup> s.) ; E 124 sup. (xv<sup>e</sup> s.).

faible ampleur avant 1200, puis vers 1220 par l'addition de chapitre entiers (notamment les chap. 12-22 de son édition). Sans entrer dans le détail de son argumentation, on peut noter que les manipulations subies par le *Liber* peuvent rendre compte, en partie, des divergences les plus importantes qu'il présente, dans son état actuel, avec le *Collectaneum*. Mais *a contrario*, les éléments communs aux deux textes apparaissent d'autant plus solides – et parmi ceux-ci, pour ne citer que cet exemple, l'intervention d'une seconde démoniaque, venue de Milan, que Caretta récusait comme un élément adventice.

D'une façon générale, le rôle joué par l'abbaye Saint-Pierre de Lodivecchio est sans doute exagéré dans la version du *Liber manifestationis* tel qu'il nous est parvenu, cette version étant le fruit de remaniements opérés, précisément, à l'abbaye. De même que le *Collectaneum* donne le beau rôle à l'abbé cistercien Ambroise, les écrits émanant de l'abbaye Saint-Pierre lui attribuent assez logiquement le principal mérite de l'exorcisme. La cathédrale Saint-Bassien, au contraire, semble relativement en retrait, alors que c'est, selon toute vraisemblance, l'endroit où se déroula la plus grande partie de l'affaire.

## 2) La *Chronica abbatum monasterii S. Petri de Laude Veteri*<sup>9</sup>

La seconde source, intimement liée à la première, est la *Chronique* rédigée avant 1200 par Anselme de Vairano, moine de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Lodivecchio. Cette chronique utilise et cite explicitement et abondamment le *Liber manifestationis* dans ses premiers chapitres, mais n'apporte aucun complément par rapport à ce premier témoignage. Anselme connaissait visiblement une version déjà remaniée du *Liber* (la « recension B » de Caretta), mais non la plus tardive (« recension C » selon le même auteur).

## 3) La *Chronique* d'Aubri des Trois-Fontaines

Le cistercien Aubri de Trois-Fontaines rédige, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, une chronique où il mentionne pour l'année 1173, l'exorcisme de Lodi. Aubri en attribue le mérite à un abbé nommé Ambroise, qu'il présente comme *abbas Clarevallensis*, désignant sans doute par là l'abbaye de Chiaravalle<sup>e</sup>. Il cite la source de son récit, un manuscrit conservé *apud Clarevallensem*, terme qui cette fois, de toute évidence, désigne l'abbaye de Clairvaux, car les détails fournis par Aubri (notamment la prédication donnée par le démon sur la passion du Christ), sont tout à fait absents du *Liber manifestationis*, mais correspondent parfaitement au texte du manuscrit de Clairvaux.

## 4) Le récit du *Collectaneum Clarevallense*

Le *Collectaneum Clarevallense* (manuscrit Troyes, Bibl. mun. 946), constitué de quatre parties, fut composé en deux temps. La première partie, qui occupe presque les deux tiers du volume (ff. 1-112v), rassemble des récits de visions<sup>10</sup>, des *exempla* patristiques et un long exposé sur la messe. Les deux parties qui suivent, beaucoup plus courtes (ff. 113-123v et 124-130v), contiennent essentiellement des *exempla* et des récits de miracles, dont beaucoup sont d'origine cistercienne. Ces trois premières parties ainsi que le début de la quatrième (une trentaine de

<sup>9</sup> Edition critique du texte dans CARETTA, *Chronica*.

<sup>e</sup> Année 1173 : Dans la ville de Lodi, en Lombardie, grâce au conseil de l'abbé de Chiaravalle, Ambroise, de l'ordre de Cîteaux, fut guérie miraculeusement une femme démoniaque. Par sa bouche, le démon qui était en elle instruisait les auditeurs par une prédication admirable sur la passion du Christ. Mais survint une autre démoniaque, venue de Milan, et le terrible démon qui était en elle se mit, par la bouche de la femme, à blâmer celui de Lodi, parce qu'il prêchait aux assisants la passion et la louange du Christ. Ce récit tout à fait admirable, celui qui veut mieux le connaître le trouvera à Clairvaux (Traduction d'après l'édition dans *MGH Scriptores* XXIII, p. 854).

<sup>10</sup> Parmi ces récits de visions, on relève le *Livre des visions* et le *Livre des voies de Dieu* d'Elisabeth de Schönau, compilant des extraits de sa Vie et des récits de ses visions, rédigés par son frère Ekbert, dont la présence, on va le voir, n'est peut-être pas sans lien avec notre récit.

chapitres, ff. 131-153v), ont été rédigées avant la canonisation de Bernard de Clairvaux (1174), vue la façon dont il est désigné dans les récits où il apparaît. Le recueil a ensuite subi un allongement assez important (ff. 154-181v), par l'adjonction de plus de trente chapitres, assez hétéroclites mais où les récits cisterciens ont également la part belle. Cet ajout est manifestement postérieur à 1174 – toujours d'après la titulature de saint Bernard – mais sans doute de peu, car le manuscrit a été présenté complet à l'abbé Serlon (mort en 1181<sup>11</sup>), comme l'atteste une note en marge du f. 166.

Parmi ces trente chapitres ajoutés figure le récit qui nous occupe ; il constitue le chapitre 42 de la quatrième partie<sup>12</sup> (ff. 162-166). La mise par écrit dans le *Collectaneum* semble donc très proche, dans le temps, des événements eux-mêmes. Il constitue même le plus ancien témoignage conservé de l'épisode, les manuscrits conservant le *Liber manifestationis* étant, on l'a dit, bien plus tardifs.

Les sources concernant l'affaire de Lodi se répartissent donc en deux ensembles. Le premier, constitué du *Liber* et de la *Chronique* d'Anselme de Vairano, émane de l'abbaye Saint-Pierre de Lodivecchio. Le second ensemble présente, à l'évidence, la version « cistercienne » des faits. Le principal représentant de cette version est le récit du *Collectaneum Claraevallense*, consulté et cité, quelques décennies plus tard, par Aubri de Trois-Fontaines.

### **Genèse du récit clarevallien**

Pour y renvoyer plus facilement dans notre étude, nous présentons ici un résumé de la version du *Collectaneum* (la numérotation que nous donnons entre parenthèses est ajoutée par pure commodité, le récit, dans le recueil, ne comportant aucune division).

(1) En 1173, une femme de grande famille est tourmentée par un démon dans la ville italienne de Lodi. Un abbé cistercien nommé Ambroise est appelé à l'aide, mais en sa présence, la femme refuse de le regarder, elle crie.

(2) Sous la contrainte de l'abbé, le démon avoue qu'il est entré en cette femme grâce à deux alliés, colère et tristesse. Sur l'ordre de l'abbé, le démon se retire dans le pied de la possédée. La femme se tourne alors vers l'abbé, le salue, et raconte qu'elle a maudit sa servante qui elle-même l'a maudite en retour en demandant « que son corps soit infesté de plusieurs centaines de démons ». Le démon revient alors dans le corps tout entier.

(3) La femme doit être conduite le lendemain à la cathédrale Saint-Bassien pour recevoir l'eucharistie. Les démons se lamentent toute la nuit à cette perspective. Le jour venu, l'abbé envoie chercher la femme qui prétexte une faiblesse, la faim puis la colique, pour ne pas se rendre à la messe. Elle y est finalement conduite de force et reçoit la communion mais, adjurée par l'évêque par le nom de saint Bassien, elle rugit, éclate de rire, se moque du « petit Bassien », de la « Mariole » (la Vierge Marie). Contrainte à baiser la châsse des reliques, elle reste prostrée.

(4) Un clerc l'adjure avec véhémence, mais la femme réplique en révélant ses péchés à tous les assistants. Il va se confesser et, à son retour, n'est pas reconnu par le démon. Celui-ci dénonce ensuite tous les péchés non confessés des présents : face à une servante arrogante, le diable révèle qu'elle a blasphémé la croix en croisant ses doigts et en crachant dessus.

(5) La démoniaque est ensuite conduite à l'église Saint-Pierre. Un autel de cette église

11 La mort de Serlon, abbé de l'Aumône, est relevée dans les annales de l'abbaye de Waverley pour l'année 1181 ; cf. *Annales monasterii de Waverleia* (A.D. 1-1291), éd. H. LUARD, *Annales monastici*, vol. 2, Londres, 1864, p. 242 (*Rerum Britannicarum Medii Aevi scriptores or chronicles* ..., 36-2). Dans le *Collectaneum*, la note portée en marge du f. 166 explique que les frères voulurent faire attester par l'abbé la véracité d'un récit le concernant (n° 137), mais que celui-ci « ne voulut pas la voir ainsi écrite dans ce livre, lorsqu'on le lui présenta pour qu'il la voie. »

12 Dans l'édition, les récits sont dotés d'une numérotation continue ; l'épisode de Lodi est le récit n° 136.

contient un morceau de bois d'où suinte une eau miraculeuse. Interrogé par un clerc, le démon révèle que cette eau provient du paradis.

(6) Le démon s'adresse à un ami de la possédée et lui révèle qu'un parent de la démoniaque, à Milan, adhère à l'hérésie manichéenne. Le diable se retire un instant, et la femme confirme cette révélation, désignant même la maison et dévoilant le nom de son parent. Puis le diable revient en elle (l'auteur du texte compare ce va et vient du démon avec le cas d'un prêtre qui avait une fille ; quand il allait accomplir les sacrements, un chat sortait de sa bouche et quand il avait fini, le chat revenait).

(7) On présente à la possédée la clé de saint Sylvestre dont le contact ou la brûlure guérit les démoniaques. Elle refuse de la toucher. Adjuré, le démon se moque de « Jeannot » [s. Jean évêque de Lodi ?] mais prédit que ses prières à « son ami Jésus » expulseront vingt-cinq démons ; les trois Innocents en expulseront trois, et ils finiront par être tous expulsés. On adjure alors le démon de dire où sont les corps des saints Innocents, et il indique la cachette des reliques.

(8) Le démon se lamente alors d'avoir perdu le paradis, affirme vouloir le retrouver et être prêt pour cela à manger des excréments ou des pierres et à embrasser les géhennes.

(9) Presque toute la ville assiste à ce spectacle, plus de sept mille hommes ; le peuple murmurant à cause du jeûne prescrit par l'évêque pour la libération de la possédée, le démon compare longuement les souffrances qu'il a endurées avec la frilosité du peuple qui rechigne à jeûner. Il émeut le peuple aux larmes, évoque la crucifixion et exalte la croix avec force détails. Cette longue louange au crucifié et à son humilité est émaillée de plaintes sur les représailles qu'il risque de subir de la part des autres démons (le narrateur indique une première fois qu'il abrège son récit pour éviter de lasser le lecteur).

(11) Une autre démoniaque, noble milanaise, est amenée dans l'église. Son démon insulte et menace celui de Lodi, raille ses talents de prédicateur. Jurant par Pollux, Castor, Medius, Fidius, Beelzebub et « par toutes les vertus de notre Enfer », il lui reproche d'avoir œuvré pour la conversion des pécheurs... Il lui demande enfin pourquoi il a livré leurs « frères et alliés » manichéens.

L'auteur du texte indique alors qu'il met un terme à son récit pour n'être pas trop long et mentionne très brièvement la guérison de la possédée.

Les éléments livrés par le récit laissent peu de place à l'incertitude concernant sa genèse. Le héros du récit est « un certain abbé de l'ordre de Cîteaux, du nom d'Ambroise ». D'après Aubri de Trois-Fontaines, Ambroise serait abbé de Chiaravalle, abbaye fille de Clairvaux fondée en 1135 par saint Bernard. Mais l'abbé de cet établissement, en 1173, se nomme Trasimond et non Ambroise. Aubri, écrivant plusieurs décennies après les événements, a donc sans doute commis une confusion. En revanche, à Lodi même se trouvait l'abbaye de Cerreto (*Cerretum Laudense*), ancienne abbaye bénédictine, qui passa dans l'ordre de Cîteaux en 1136, avec l'arrivée de moines venus de Chiaravalle, et qui, de ce fait, se trouve être une petite-fille de Clairvaux. Or, à Cerreto, un abbé du nom d'Ambroise est parfaitement attesté au moment des événements de Lodi<sup>13</sup>. Cet abbé dut assister, au moins partiellement, à l'exorcisme<sup>14</sup>. Comment, ensuite, son récit parvint-il à Clairvaux ? Il suffit, pour répondre à cette question, de rappeler la facilité avec laquelle les *exempla* circulaient et s'échangeaient au sein de l'ordre de Cîteaux. Les travaux de Brian P. McGuire ont abondamment illustré, notamment, le rôle des abbés dans la collecte des récits et leur diffusion lors du chapitre général annuel, qu'il considère comme « le grand

13 L'abbé Ambroise de Cerreto signe deux documents, édité dans C. VIGNATI, « Codice diplomatico laudense, parte prima : Laus Pompeia », in *Bibliotheca Historica Italica*, II, Milano, 1879, p. 166-167 ; C. VIGNATI, « Codice diplomatico laudense, parte seconda : Lodi nuovo », 2 vol., in *Bibliotheca Historica Italica*, III e IV, Milano 1883-1885, p. 62-63.

14 L'abbaye de Cerreto avait été fondée par la famille de Cassino, elle-même apparentée à celle de Trexeno : voir R. Leggero, *Il notaio e il demonio*, p. 499-500. Ce lien, quoique lointain (la fondation remonte à 1135), pourrait expliquer que le *Collectaneum* décrive Ambroise comme un proche de la possédée (*vicinus et familiaris illius matrone*).

marché des histoires »<sup>15</sup>. Quelques *exempla* du *Collectaneum* illustrent à merveille ce phénomène, soit que la teneur même du récit laisse deviner sa provenance, soit que le rédacteur ait nommé sa source, obéissant en cela à une loi du genre : s'agissant des *exempla*, la foi que l'on peut ajouter à la narration est à la mesure de l'intégrité morale du narrateur. Ainsi l'ancien abbé de Clairvaux, Ponce de Polignac († 1189), qui avait quitté l'abbaye en 1170 pour devenir évêque de Clermont, est-il nommément cité dans le *Collectaneum* comme ayant rapporté un fait divers survenu en Auvergne<sup>16</sup>. Un autre abbé cistercien, Guichard de Pontigny, était devenu archevêque de Lyon. C'est lui probablement qui rapporta à Clairvaux le récit de la conversion de Valdès, notable de sa ville, et c'est ainsi que fut consigné dans le *Collectaneum* le plus ancien texte concernant le fondateur du mouvement vaudois<sup>17</sup>. Il n'était pas rare, en effet, que les évêques issus de l'ordre assistent régulièrement au chapitre général<sup>18</sup>.

Deux autres *exempla* ont été transmis par l'abbé de Pontigny (Guichard ou son successeur, Garin) : de passage à Pontigny, un évêque irlandais lut la *Vita sancti Malachiae* de saint Bernard, et s'étonna de ne pas y trouver un miracle dont il fit le récit. L'abbé de Pontigny transmit probablement ce récit lors d'un chapitre, et il fut mis par écrit dans le *Collectaneum*. En conclusion de l'*exemplum*, le compilateur eut soin d'indiquer dans quelles circonstances le miracle avait été rapporté à Pontigny ; c'est encore l'abbé de Pontigny qui, après la mort de Thomas Becket, raconta comment le martyr avait été, en songe, averti de sa mort prochaine. Ce songe prémonitoire, que l'on trouve aussi, sous une forme un peu différente, dans la *Vita* rédigée vers la même époque, figure dans le recueil de Clairvaux<sup>19</sup>.

L'exorcisme de Lodi, quant à lui, a manifestement été rapporté par Ambroise de Cerreto. Celui-ci est d'ailleurs cité comme source d'un autre chapitre du *Collectaneum*, très voisin de notre récit et rapportant des faits qui concernent également l'Italie<sup>20</sup>. À quelle occasion a-t-il pu rapporter ces deux récits ? La canonisation de saint Bernard en 1174, ou le voyage pour se rendre au chapitre général, lui fournit peut-être l'occasion d'un passage à Clairvaux, où il fit, tout naturellement, le récit des événements récents les plus marquants de son diocèse. La précision et la qualité littéraire du récit clarevallien incitent même à y voir le fruit d'un travail de rédaction soigné et corrigé, avant même l'arrivée à Clairvaux, par Ambroise lui-même ou sur ses indications.

Deux corrections apportées au texte étayaient cette hypothèse. La première porte sur le nom de la ville, indûment écrite *Leodium* dans le texte avant correction (ce qui pourrait suggérer une confusion avec Liège, si le texte ne précisait pas qu'il s'agit d'une ville italienne), et corrigée dans l'interligne par la leçon correcte : *Laudum*. Encore pourrait-il s'agir simplement de l'intervention d'un correcteur attentif connaissant l'Italie. En revanche, une autre correction porte sur le qualificatif insultant employé par le démon pour désigner un évêque. Le texte avant correction indique :

« Jeannot », dit-il de l'évêque Jean, qui l'avait fait communier...

Dans un second temps, la dernière partie de la phrase, (« qui l'avait fait communier ») a été

15 Voir B. P. MCGUIRE, « Les mentalités cisterciennes dans les recueils d'exempla du XII<sup>e</sup> siècle : une nouvelle lecture du Liber visionum et miraculorum de Clairvaux », dans *Les exempla médiévaux, nouvelles perspectives* (cité *supra* note 2), p. 107-145, spécialement p. 110-113 et 122-12.

16 Récit n°158 (IV, 53) dans l'édition du *Collectaneum*, introduit par les mots suivants : *Le vénérable évêque de Clermont, Ponce, ancien abbé de Clairvaux, rapporta ce fait à la fois miraculeux et terrible qui advint très certainement dans ces régions.*

17 Récit n° 155 (IV, 50) ; sur cet *exemplum* Voir M. RUBELLIN et O. LEGENDRE, « Valdès, un 'exemple' à Clairvaux », *Revue Mabillon*, n. s. 11 (72), 2000, p. 187-195.

18 Voir à ce sujet J.-B. MAHN, *L'ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (1098-1265)*, Paris, 1945, p. 177-178.

19 Il s'agit respectivement des récits n° 92 (IV, 18) et 159 (IV, 54) de l'édition. Le n° 92 se conclue sur ces mots : « Ce miracle, un évêque irlandais le rapporta à Pontigny, car en lisant la vie du bienheureux évêque Malachie, il ne l'avait pas vu raconté par notre saint père Bernard. »

20 Récit n°140 (IV, 46). Ce récit, rédigé, lui aussi de façon très inhabituelle pour le *Collectaneum*, associe à une apparition démoniaque une vision concernant l'antipape Pascal III et ses défenseurs.

barrée dans le manuscrit. En effet, la démoniaque a bien communiqué de la main d'un évêque, mais celui-ci ne peut être que l'évêque de Lodi, Alberto. Quant au personnage nommé Jean, c'est sans doute le saint évêque Jean de Lodi († 1106), qui put être invoqué, entre autres, pendant l'exorcisme : il pourrait aussi s'agir, à la suite d'une confusion graphiquement plausible, de saint Julien, autre saint évêque de Lodi dont le tombeau, d'après le *Liber manifestationis*, se trouvait dans une église de la ville. Quoi qu'il en soit, la correction émane d'un relecteur qui connaît le personnage dont il est question et sait qu'il ne s'agit pas de l'évêque alors en place.

L'erreur commise sur le nom de la ville et les précisions données sur le personnage d'Ambroise<sup>21</sup> suggèrent pourtant que la rédaction finale a été effectuée à Clairvaux. Mais ces indications peuvent très bien avoir été ajoutées pour introduire un récit déjà entièrement rédigé. D'autres éléments ont pu être greffés par le rédacteur clarevallien, comme le petit *exemplum* intercalé au milieu du récit, apparemment par association d'idées, qui raconte comment le démon, à l'approche de l'eucharistie, quitte, sous l'apparence d'un chat, le corps d'un prêtre pécheur, pour y retourner une fois le sacrifice achevé. Pour le reste, la précision du récit, sa longueur aussi, et les nombreux détails communs qu'il présente avec le *Liber Manifestationis* plaident pour l'hypothèse d'un récit rédigé à Lodi, sur le vif pour ainsi dire, et retouché ensuite à Clairvaux.

En effet, nombre de ressemblances de forme et de fond indiquent que l'auteur du texte clarevallien devait avoir connaissance du *Liber Manifestationis* ; et en premier lieu l'incipit du texte (cité plus haut), car il est tout à fait exceptionnel que soit indiquée une date dans un *exemplum*. Les rares *exempla* du *Collectaneum Clarevallense* qui dérogent à cette règle s'écartent tous, d'une façon ou d'une autre, du genre exemplaire *stricto sensu*. Plus longs que les chapitres avoisinants, leur dimension édifiante est diluée dans la masse d'un récit souvent assez travaillé sur le plan littéraire. Parmi ces récits datés figurent la vision de Tnugdal (1148), celles d'Élisabeth de Schönau (1152) et la description d'un mouvement hérétique né en Allemagne (1160)<sup>22</sup>. Comme ces trois récits, l'exorcisme de Lodi échappe au genre de l'*exemplum*. Mais l'indication de lieu et de date qui ouvre le récit du *Collectaneum* rappelle trop le début du *Liber Manifestationis* pour qu'il puisse s'agir d'une simple coïncidence : l'auteur du récit connaissait le *Liber*.

Le contenu des deux textes présente des parallélismes frappants. Les allusions aux diverses reliques (corps de trois des saints Innocents, clef de saint Sylvestre, etc.) en grande partie communes, peuvent naturellement s'expliquer par le fait qu'elles suivent le déroulement réel de l'exorcisme. Mais d'infimes détails se retrouvent aussi d'un texte à l'autre. Ainsi, le démon de Lodi révèle dans le *Collectaneum* que son maître a possédé « vingt ans et plus » le corps de la démoniaque milanaise ; dans le *Liber Manifestationis*, le démon Belzebuth déclare au sujet de sa victime : « Il y a vingt-et-un ans que je demeure dans cette femme. » Dans l'un et l'autre récit, le diable déclare qu'il serait prêt à « manger des pierres » pour faire son salut, si c'était encore possible. Quand bien même il ne s'agirait que de stéréotypes, leur présence dans les deux textes ne peut relever du hasard. Devant une telle accumulation de similitudes, on ne peut douter que le rédacteur cistercien a eu accès au *Liber Manifestationis* sous sa forme primitive. Le récit doit donc provenir de Cerreto même, et avoir été ensuite retouché à Clairvaux. Cela pourrait expliquer son achèvement très abrupt, le rédacteur (clarevallien ?) se dispensant de retracer mot à mot le dialogue entre les deux démoniaques. C'est peut-être pour l'auteur une figure rhétorique lui permettant d'achever son récit, mais ce peut être aussi l'indice d'une coupure effectuée dans un texte plus développé par un rédacteur en second.

En définitive, il est impossible de déterminer avec certitude quelle part, dans le récit tel qu'il apparaît dans le *Collectaneum*, revient au rédacteur italien ; seule l'improbable découverte d'un manuscrit de Cerreto résoudrait la question. Deux points sont acquis cependant : il est certain

21 « On appelle un abbé cistercien du nom d'Ambroise, dont le nom aussi bien que la conduite respirait la vertu » ... Il est difficile d'admettre que cette présentation puisse émaner d'Ambroise lui-même !

22 Il s'agit respectivement des récits n<sup>os</sup> 11, 12 et 157 de l'édition. On reviendra sur le n<sup>o</sup> 157, qui assimile les hérétiques à des démons.

que le texte rédigé à Clairvaux l'a été à partir d'un récit provenant de Cerreto, et inspiré du *Liber manifestationis* ; il est probable que ce récit a été apporté par Ambroise lui-même, voire écrit par lui.

### *Une réécriture cistercienne*

Le texte du *Collectaneum* ne retient pas les éléments du *Liber Manifestationis* qui permettent d'identifier la possédée, issue d'une des grandes familles de la ville de Lodi, très impliquée dans les luttes d'influences qui déchirent la cité, à l'époque où est créée la ville neuve<sup>23</sup>. De même, le *Collectaneum* élude le nom du démon – *Pennacaustrum* – donné dans le *Liber*<sup>24</sup>. Fortement marqué, dans sa version première, par le contexte local, le récit ne pouvait que s'en détacher en changeant de lieu, pour se concentrer sur la possession proprement dite. À l'inverse, le personnage d'Ambroise, totalement absent du *Liber*, joue dans le récit cistercien un rôle de premier plan. Comment s'en étonner s'il en est la source ?

Comparé au récit du *Liber Manifestationis*, le long chapitre du *Collectaneum* frappe avant tout par son caractère élaboré d'un point de vue littéraire. Dans ce recueil à la structure bancale et dont les chapitres montrent une rédaction très inégalement soignée voire parfois franchement fruste, il figure même parmi les morceaux les plus travaillés, fourmillant d'allusions scripturaires ou liturgiques, dont quelques-unes manifestent une certaine inclination pour l'érudition biblique – ainsi l'allusion à *Gosem Arabs*, personnage du livre d'Esdras. Un certain nombre de citations ou de réminiscences renvoient au Nouveau Testament, identifiant implicitement la démoniaque de Lodi à ceux des Évangiles. Ainsi, d'après l'*incipit*, la noble dame, comme la fille de la Cananéenne (Matth. 15, 22), « était cruellement tourmentée par le démon. » Le démon interpelle le Christ pratiquement dans les mêmes termes que dans les Évangiles : « Je sais que tu es le saint de Dieu ! » (Marc. 1, 24) ; « Ne me tourmente pas avant le temps ! » (Matth. 8, 29). L'abbé Ambroise, héros du récit, n'est évidemment pas en reste et lorsqu'il accuse la démoniaque de mensonge, il le fait lui aussi en des termes tirés de l'Écriture : « Elle ment, depuis le commencement, car elle ne s'est pas tenue dans la vérité » est une allusion manifeste à l'Évangile de Jean (8, 44).

Ces références trahissent la rédaction d'un moine, dont la plume laisse échapper des mots bibliques ou liturgiques ; involontairement peut-être, à force de les avoir dans l'oreille et dans l'esprit, mais aussi, sans aucun doute, par jeu : dans la bouche d'un diable, les paroles de l'Écriture ont, par effet de décalage, une force paradoxale et d'autant plus grande. Le procédé est aussi une façon d'illustrer implicitement ce qui est explicitement affirmé par le narrateur : le diable lui-même ne parle que par la volonté de Dieu, et ses paroles sont celles, et celles-là seules, que Dieu l'autorise à proférer. Le sommet de ce procédé est le *sermon sur la Passion* prononcé, bien malgré lui, par le démon. Comme pour écouter un prédicateur de renom, toute la ville s'est rassemblée dans l'église<sup>25</sup> et le diable exhorte chacun à la pénitence, exaltant les souffrances du Christ pour mieux stigmatiser la dureté de cœur des habitants qui rechignent à jeûner pour le salut de la possédée. Citant la liturgie du *Triduum paschal* (*Impropères*, antienne *O vos omnes* du samedi saint), et les récits évangéliques de la passion (notamment l'agonie au mont des Oliviers, Luc 22, 24), il dresse un tableau pathétique des souffrances du Sauveur. Le démon prêcheur reprend

23 Voir R. LEGGERO, *Il notaio et il demonio*, p. 499-500.

24 Doit-on interpréter ce nom du démon comme relevant de la tradition locale ? Il semble que non car il réapparaît sous la plume de Jacques de Vitry dans l'*Historia Occidentalis* : *...per malignum spiritum in energumeno quodam, qui tunc erat in Allemania, veritatem evangelii dominus predicabat vel predicari permittebat. A quo cum quereretur quod esset ejus nomen vel cujus auctoritate predicare et docere populum presumeret, respondebat "Nomen meum est Penna in inchausto. Veritatem enim a Domino in contemptum canum mutorum non valentium latrare coactus sum predicare, et quia non possum dicere nisi verum et scribi dignum, Penna in inchausto est nomen meum*, J. F. Hinnebusch, *The Historia Occidentalis of Jacques de Vitry. A critical edition*, Fribourg, 1972, p. 86-87.

25 « Plus de sept mille hommes », dit le récit, le chiffre revêtant évidemment ici une dimension symbolique, qui vise à donner l'idée que la ville entière est à l'écoute du démon. Il est aussi un rappel biblique, le chiffre de sept mille figurant, par exemple, dans le Livre des Rois (III Reg. 19, 18 ; 20 ; 15)

même à son compte des paroles du Christ lui-même, parodiant la passion, et jetant à l'assemblée qu'il vient d'émouvoir au larmes : « Ne pleurez pas sur moi, qui suis damné, mais pleurez sur vous-mêmes ! », fidèle décalque de l'apostrophe du Christ sur le chemin du Calvaire (Luc 23, 28-31). Le prédicateur malgré lui poursuit par des louanges à la Croix et achève dans une envolée que n'aurait pas reniée saint Bernard :

*Alors que tu étais tout-puissant, tu t'es rendu comme impuissant. Dans ta nativité, toute petitesse, dans ta vie toute pauvreté, dans ton enseignement toute simplicité, dans ta passion, toute blessure, dans ta mort toute ignominie. [...] Tout ce qui est bon et saint, tu l'as dit, tout ce qui est mauvais et blasphématoire, tu l'as entendu<sup>26</sup>.*

Lorsque enfin survient le démon milanais, qui s'avère le maître de celui de Lodi, c'est encore en termes bibliques qu'il invective son inférieur : *Serve nequam!* sont les propres mots dont se sert, dans les évangiles, le maître qui morigène un mauvais serviteur (Matth. 18, 32 ; Luc 19, 22). Autant d'éléments qui montrent que les citations de l'Écriture viennent naturellement sous la plume du rédacteur, et que celui-ci joue sur la surprise que provoque le procédé.

La parenté entre les deux textes permet de saisir l'inflexion qu'il a prise sous la plume de l'abbé Ambroise, moine cistercien. Mais par-delà ces transformations formelles, le récit du *Collectaneum* peut être lu comme un témoignage, unique par sa richesse, sur l'exorcisme et la possession au XII<sup>e</sup> siècle.

### ***Une possession ambiguë***

Le récit de Clairvaux réunit, comme le *Liber manifestationis*, les grands *topoi* des récits d'exorcisme<sup>e</sup>, mais il place la mise en scène de la possession et de l'exorcisme à la charnière de deux traditions littéraires : l'hagiographie qui livre, en particulier au XII<sup>e</sup> siècle, une vision essentiellement diabolique et négative de la possession, et les *exempla* qui en présentent, surtout au XIII<sup>e</sup> siècle, une image plus ambivalente, le démoniaque étant chargé de révéler la vérité de l'Église.

Les causes de cette possession, telles qu'elles sont décrites dans le *Collectaneum*, sont identifiées dans le récit. C'est une série de malédictions croisées qui ont provoqué le drame (§2). C'est en effet souvent un péché individuel ou collectif qui entraîne la venue du diable dans un corps pour le posséder. La malédiction, le fait de jeter l'opprobre sur une personne et de la vouer au diable, est un « péché de la langue » par excellence<sup>27</sup>, c'est aussi un usage abusif des mots et évoquer le diable ou l'au-delà c'est y renvoyer l'insulté<sup>28</sup>. La malédiction et l'insulte sont des actes diaboliques, le démon se permet en effet lui-même, au cours des exorcismes, d'insulter les saints qui sont invoqués contre lui. D'une certaine manière, dans ce cas particulier, il semble que la

26 Cf. par exemple *Sermones de diversis*, Sermo 41 (Opera omnia 6, 1, p.244), Sermo 17 (6.1, p. 143) où l'on trouve des jeux sur les mots un peu comparables. Il ne s'agit en aucun cas d'emprunts directs : nous voulons simplement souligner que l'on trouve, dans la bouche de la démoniaque, des jeux rhétoriques comparables, ce qui montre à quel point la rédaction de ce sermon a été soignée.

e Voir F. CHAVE-MAHIR dans *Une parole au service de l'unité. L'exorcisme des possédés dans l'Église d'Occident (X-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Thèse dactylographiée sous la direction de Nicole BÉRIOU, Université Lumière Lyon II, 2004.

27 Dès le XII<sup>e</sup> siècle, la Translation des reliques de Jérusalem à Oviedo, *Narratio de reliquis a Hierosolyma Ovetum usque translatis*, ed. KOHLER, *Revue de l'Orient latin*, 5, 1897, p. 1-21 raconte la longue possession d'une jeune fille provoquée par la malédiction de sa mère, victime d'un viol. Plusieurs récits exemplaires du XIII<sup>e</sup> siècle font état de malédictions-possessions. Une femme est possédée après que son mari lui a dit « Va au diable », CÉSAIRE DE HEISTERBACH, *Dialogus miraculorum*, éd. J. Strange, Cologne, 1851, V, 11, p. 291 ; V, 12, p. 291, et un miracle de saint Erminold qui date de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle dans *Vita Erminoldi abbatis Pruveningensis*, MGHSS XII, LII, 35, p. 497.

28 Sur les malédictions : M. ZIMMERMANN, « Le vocabulaire latin de la malédiction du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Construction d'un discours eschatologique » dans *L'invective au Moyen Âge, Atalaya, Revue française d'études médiévales hispaniques*, 5, 1984, p. 37-55 et L. K. LITTLE, *Benedictine Maledictions. Liturgical Cursing in Romanesque France*, New York, Cornell University Press, 1993. Sur les usages des mots et de la parole : C. CASAGRANDE et S. VECCHIO, *Les péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale*, Paris, Cerf, 1991.

malédiction puisse être considérée comme une formule qui provoque la possession. En effet, lorsque la possédée un instant libérée, racontant l'origine de son malheur, répète les paroles qui ont permis au diable d'entrer en elle, celui-ci reprend entièrement pouvoir sur elle.

Le diable n'a pas seulement été entraîné dans ce corps par un usage abusif des mots, il y est entré grâce à deux péchés, colère et tristesse (§2). Le péché est une menace, il est « agent » du démon. Le fait, en revanche, que la possédée soit une femme n'a pas forcément attiré en elle le démon. Les récits hagiographiques du XII<sup>e</sup> siècle mentionnent en effet à la fois des hommes et des femmes, des riches et des pauvres, des clercs et des laïcs et si les récits consacrés à la description de la possession féminine sont souvent plus spectaculaires, il faut attendre le XIII<sup>e</sup> siècle et la tradition relative à saint François d'Assise pour que les possédées deviennent plus nombreuses<sup>29</sup>.

Cette « victime des mots » qu'est la possédée du *Collectaneum* apparaît donc aussi comme une victime du diable. Divers éléments la rapprochent des figures de possédés que l'on rencontre dans l'hagiographie du XII<sup>e</sup> siècle. Son aversion pour le sacré est soulignée à plusieurs reprises : elle ne peut pas regarder en face l'abbé Ambroise auquel elle est confrontée et trouve de nombreux prétextes pour échapper à la messe (§3). Les démoniaques des vies de saints esquivent, eux aussi, les clercs auxquels ils sont confrontés et vont parfois jusqu'à profaner leur sépulture, comme ce clerc possédé de la ville de Salzbourg qui refuse d'approcher le tombeau de saint Virgile pour y être exorcisé. Ramené au tombeau, il crie et crache sur lui<sup>e</sup>. La possédée de Lodi crie aussi face à l'abbé Ambroise (§1). Ces cris sont le signe de son basculement dans le monde du diable, un monde de l'animalité, de la violence et des mouvements désordonnés<sup>30</sup>.

Le démon de Lodi possède totalement ce corps, même s'il le quitte parfois, provisoirement (§6) ou partiellement (§2). L'abandon temporaire du corps, assez rare dans les récits de ce genre, rappelle peut-être un épisode de la vie de saint Ambroise dans laquelle un démoniaque, libéré du démon en entrant dans la ville de Milan, est à nouveau possédé quand il en sort<sup>31</sup>. Certains textes précisent par ailleurs la « localisation » du diable dans le corps qu'il possède. Rupert de Deutz (1075-1129), par exemple, indique que le diable siège « dans les cavités de l'organisme »<sup>32</sup>. Le pontifical romano-germanique du X<sup>e</sup> siècle indique que le diable doit être expulsé « de cet homme, de sa tête, de ses cheveux, de ses vertèbres, de son cerveau, de son front, de ses yeux, de ses oreilles, de ses narines, de sa bouche de sa langue, de sa lurette, de sa gorge, de son cou de son torse, de son cœur, de tout son corps, etc. »<sup>e</sup>. Des *exempla* plus tardifs racontent que le démon doit être poursuivi sous la peau de la possédée<sup>33</sup>.

Le diable ne se contente pas d'animer ce corps et de le faire crier, il est prolix en insultes contre ceux qui cherchent à l'en expulser. Ainsi saint Bassien est qualifié de « petit Bassien » (*Bassianulus*) et la sainte Vierge de « Mariole ». Ces insultes aux saints sont fréquentes dans les exorcismes. Hildegarde de Bingen est surnommée *Scrumvilgardis*, terme issu de l'allemand *schrumkelig* qui signifie « ridé » et qualifiée de *vetula*, « vieille femme »<sup>34</sup> par le démon qu'elle exorcise. Norbert de Xanten et Bernard de Clairvaux, quant à eux, sont appelés *Norbrec* et

29 J. DALARUN, *François d'Assise, un passage. Femmes et féminité dans les écrits et les légendes franciscaines*, Paris, Actes Sud, 1997, e *Vita S. Virgili*, MGH SS XI, p. 89.

30 F. CHAVE-MAHIR, « Les cris du démoniaque. Exorciser les possédés dans les récits hagiographiques des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans *Haro ! Noel ! Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, dir. D. LETT et N. OFFENSTADT, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 131-140.

31 PAULIN DE MILAN, *Vita di santo Ambrogio*, éd. M. PELLEGRINO, Rome, Editrice Studium, 1961, c. XXI.

32 RUPERT DE DEUTZ, *De Spiritu Sancto*, I, c. 26, PL 167, col. 1597-1598 traduction de J. GRIBOMONT, SC 131, 1967, p. 151.

e C. VOGEL, R. ELZE, *Le pontifical romano-germanique du X<sup>e</sup> siècle*, tome 2, 1963 (ST 227), p. 205.

33 Giraud de Cambrie, raconte l'*exemplum* dans lequel le diable est poursuivi avec des reliques sous la peau d'une possédée, GIRALDI CAMBRENSIS, *Gemma Ecclesiastica, Opera* vol. II, J. S. BREWER, London, Longmans and Roberts, 1862, c. 18, p. 54 et *Itinararium Kambriae, Opera* vol. VI, ed. J. F. DIMOCK, London, Reade rand Dyer, 1868, livre I, c. XII. Voir aussi Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, G. COLVENERE, Douai, 1627, II, 36, 4

34 *Vita sanctae Hildegardis*, éd. M. KLAES, CCCM 126, Turnhout, Brepols, 1993, p. 20-22, voir L. MOULINIER, « Quand le malin fait de l'esprit. Le rire au Moyen Âge vu depuis l'hagiographie », *Annales ESC* 52 (mai-juin 1997), n. 3, p. 457-475.

*Bernardulus*, Bernard recevant aussi le sobriquet de « mangeur de poireaux »<sup>35</sup>. Comme les victimes des démons que présentent ces récits hagiographiques, la possédée de Lodi, envahie par plusieurs démons à la langue bien pendue, est incontrôlable.

L'exorcisme, qui est destiné à expulser le diable des corps possédés, est en fait assez peu évoqué dans le récit. Bien sûr le clergé, en la personne de l'abbé Ambroise, ne reste pas inactif devant ce cas. À proximité du tombeau de saint Bassien, ancien évêque de la ville de Lodi au v siècle et connu pour son pouvoir contre les démons (§3)<sup>e</sup>, l'abbé engage l'exorcisme par un interrogatoire de la possédée (§2)<sup>36</sup> et une adjuration au démon (§2). Cette description renvoie aux formules d'adjurations efficaces contre le diable, données dans le pontifical romano-germanique du x siècle, qui sont souvent reprises dans les *libelli* liturgiques du xii<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>.

Certains clercs, et souvent les grands saints, ajoutent à la liturgie des gestes de leur propre invention ou en rapport avec une tradition locale. Ainsi, à Lodi, la clé de saint Sylvestre est présentée à la possédée (§7). La légende hagiographique du saint ne mentionne pas le pouvoir de cette clé<sup>38</sup> mais ce geste rappelle l'utilisation des reliques dans les exorcismes. Celles-ci sont en effet posées sur la tête ou sur différentes parties du corps possédé. On associe à l'utilisation des reliques (comme catalyseur de l'exorcisme) le recours à l'eucharistie, car la possédée de Lodi est très vite amenée à l'église de saint Bassien pour la recevoir (§3). Celle-ci, comme les reliques, rend présent le pouvoir divin. La croyance en l'efficacité de l'hostie consacrée contre les démons est attestée dès le v siècle<sup>e</sup> mais elle se développe au xii siècle, en particulier dans la *Vita prima* de saint Bernard de Clairvaux<sup>e</sup>. L'exorcisme eucharistique rend possible un face à face direct entre le Christ et le diable, capable de faire apparaître au grand jour la vérité. Au corps du Christ s'ajoutent les prières des frères du monastère et de l'évêque (§3). L'effet conjugué de l'eucharistie, de la prière des moines et du jeûne imposé à l'ensemble des fidèles présents (§9) provoque un flot de paroles de la part des démons, autant de signes de leur colère au moment où ils sentent leurs forces faiblir.

Malgré tous ces éléments indiquant qu'il a bien été accompli, ce n'est pas tant l'exorcisme qui est valorisé dans ce récit que la révélation de la parole de la possédée. Pourquoi mettre en fuite un démon qui joue aussi bien le rôle de faire-valoir de l'Eglise ? En ce sens, le récit du *Collectaneum* est bien fidèle à sa source car le *Liber Manifestationis* n'est autre que la mise en scène d'une possédée au service des autorités religieuses. Cette démoniaque présente en effet une particularité qui deviendra une caractéristique essentielle et constante de la figure des possédés dans les *exempla* du xiii siècle : elle est une sorte de « maître de vérité ». Elle dénonce les péchés non confessés (§4)<sup>e</sup>, révèle l'origine d'une eau miraculeuse (§5), dénonce un foyer d'hérésie à

35 *Vita A Sancti Norberti*, éd. WILMANS, MGHSS XII, p. 680, p. 687, p. 690 ; *Vita prima Bernardi*, II, c. 21, PL 185, p. 281.

e Evêque de Lodi ordonné en 374, il est l'auteur de plusieurs exorcismes, voir A. CARETTA, *San Bassiano di Lodi. Storia e Leggenda*, Milano 1966 ; *San Bassiano, vescovo di Lodi. Studi nel XVI centenario della ordinazione episcopale*, Lodi 1974.

36 Voir le livre des miracles de saint Godehard, *De miraculis a Godehardo*, MGHSS XI, p. 218-221, et surtout l'interrogatoire qui aurait été prononcé sur Sigewise, la possédée d'Hildegarde de Bingen édité par L. MOULINIER, « Unterhaltungen mit dem Teufel : Eine französische Hildegard-Vita des 15. Jahrhunderts und ihre Quellen », *Hildegard vom Bingen in ihrem historischen Umfeld. Internationaler Wissenschaftlicher Kongress zum 900 jährigen Jubiläum, 13-19 september 1998*, éd. A. HAVERKAMP, Mayence, Philipp von Zabern, 2000, p. 519-560.

37 Ces *libelli* sont, à cette époque, disséminés dans divers autres livres liturgiques, ils n'ont pas encore de place définitive dans les sources, voir par exemple le manuscrit *Vat. Lat. 7701* (fol. 74-87) de la Bibliothèque Vaticane.

38 On ne trouve pas d'évocation de la clé de saint Sylvestre dans *La Légende dorée* de JACQUES DE VORAGINE, qui reprend la *Vita* du vi<sup>e</sup> siècle (Cf. traduction sous la direction d'A. BOUREAU, Paris, La Pléiade, 2004, p. 86-97).

e Dans les *Conférences*, JEAN CASSIEN recommande de donner la communion aux possédés éd. E. PICHERY, SC 42, 1955, p. 270-271 ; voir aussi le concile d'Orange de 441 dans C. MUNIER, *Concilia Galliae, Concilium Arausicanum*, CC SL 148, canon 13, p. 12.

e Voir F. CHAVE-MAHIR, « Trois exorcismes eucharistiques de saint Bernard de Clairvaux » dans Nicole BÉRIOU, Béatrice CASEAU, Dominique RIGAUX (dirs), *Pratiques de l'eucharistie dans les Eglises d'Orient et d'Occident (Antiquité, Moyen Âge)*, Turnhout, Brepols, à paraître en 2006.

e Il faut noter que d'autres exemples de démoniaques dénonçant les péchés se trouvent dans le *Collectaneum*. On

Milan (§6), aide le clergé dans sa prédication en exprimant sa nostalgie du paradis (§8), en accomplissant une véritable profession de foi qui incite à la confession (§9) et permet, *in fine*, la découverte de reliques (§7). Cette figure du démoniaque est issue des Évangiles<sup>39</sup> et apparaît progressivement dans la littérature hagiographique. Dans la vie de saint Berthold de Garst (xii siècle), une possédée, au lieu d'être exorcisée, est utilisée par des moines pour connaître l'au-delà<sup>e</sup>. Lors d'un exorcisme accompli par saint Norbert de Xanten, le diable révèle en public les péchés des hommes et des femmes qui assistent à la scène<sup>40</sup>. L'exorcisme de la jeune Sigewise dont s'est occupée Hildegarde de Bingen comprend aussi la dénonciation des péchés de certains des assistants<sup>41</sup>. Ce nouveau visage de la possession est systématiquement exploité dans les *exempla* du xiii siècle<sup>e</sup> : le démoniaque y devient une figure positive qui révèle les secrets et les choses longtemps cachées et qui est même utilisé expressément pour cela.

L'ultime singularité de l'affaire réside dans l'intervention d'une seconde possédée venue de Milan et présentée à la première. Les deux démoniaques se confrontent en un curieux face-à-face, l'une reprochant à l'autre d'avoir révélé la vérité et prêché la conversion. À travers ces deux démons, ce sont en quelque sorte les deux figures de la possession qui s'affrontent : d'un côté une possession maléfique, pathologique, uniquement nocive (le démon milanais), de l'autre une possession plus ambiguë voire positive, qui peut apporter son aide au clergé (la possédée de Lodi). En effet, le démoniaque ne se laisse pas assigner de place définitive et le récit du *Collectaneum* livre une image de la possession très mêlée, à la fois tributaire de la tradition hagiographique et déjà riche de tous les stéréotypes qui emplissent, au xiii siècle, les récits exemplaires.

### ***L'exorcisme et la dénonciation des hérétiques de Milan***

Le récit du *Collectaneum* présente une divergence importante par rapport à celui du *Liber Manifestationis* : par l'intermédiaire du démon, la possédée dénonce la présence à Milan d'un hérétique manichéen. Cet élément est capital car la dénonciation des hérétiques au cours d'un exorcisme n'intervient que dans un seul autre récit à l'époque.

Le *Collectaneum* rapporte en effet qu'au cours de l'exorcisme, le démon s'adresse à un proche de la possédée et lui demande de ramener à la religion catholique l'un de ses parents milanais qui adhère à l'hérésie manichéenne<sup>e</sup>. Un instant libérée de sa possession, la femme reconnaît l'existence de ce cousin et engage son ami à le ramener à la vraie foi. Par ailleurs, lors de la confrontation entre les deux possédées, le démon de Lodi est agoni d'injures par son maître pour s'être livré à un enseignement sur la Passion, remplissant la mission qui revient au clergé. Mais l'ultime et suprême grief contre la possédée de Lodi est qu'elle a dénoncé ceux que le

relève notamment à ce sujet les *exempla* numéros 72 et 79. Le premier se déroule à Rome et met en scène un conflit entre un clerc et un laïc. Pour confondre le laïc qu'il sait coupable, le laïc veut utiliser la dénonciation d'un démoniaque. Sous cette menace, le clerc va se confesser et échappe à l'infamie. L'affaire de Lodi illustre exactement le même thème : plus personne n'ose se présenter devant la femme sans s'être d'abord confessé.

39 Un démoniaque reconnaît dans le Christ le « saint de Dieu » (Marc 1, 24). Dans les Évangiles, les démoniaques reconnaissent l'autorité du Christ et comprennent parfois mieux la vérité divine que les Apôtres (Matth. 8, 28-29 ; Marc 1, 24-27 ; Actes 16, 16-18 ; Jean 2, 19).

e J. LENZENWEGER, *Berthold, Abt von Garsten († 1142)*, Grätz-Köln, 1958, p. 239.

40 *Vita A Norberti*, 14, p. 687.

41 Manuscrit de Dendermonde, Bibliothèque de l'abbaye Saint-Pierre-et-Paul, ms. 9, fol. 170v-173, transcrit dans L. MOULINIER, « Unterhaltungen mit dem Teufel », *op. cit.*

e Voir B. NEWMAN, « Possessed by the Spirit : Devout Women, Demoniacs and the Apostolic Life in the Thirteenth century », *Speculum* 73 (1998), p. 733-770 ; N. CACIOLA, *Discerning Spirits. Divine and Demonic Possession in the Middle Ages*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2003.

e. « Si tu veux faire la volonté de la femme que je possède [...] il y a à Milan un homme de son sang qui adhère à la secte manichéenne. Si tu le raménais à l'unité catholique, elle en serait très heureuse (Cf. *Collectaneum Clarevallense*, p. 331).

démon milanais appelle « nos frères et nos alliés » : les manichéens. Or, si la confrontation entre deux démons est présente à la fois dans le *Liber manifestationis* et dans le *Collectaneum*, en revanche la dénonciation d'un foyer hérétique milanais est une spécificité du texte clarevallien.

Le terme de *manichéens* est fréquemment employé à l'époque pour désigner les dissidents, du fait de la croyance dualiste qu'on leur prête. Les chrétiens antihérétiques procèdent toujours de la même manière pour construire leur discours sur l'hérésie. Comme le souligne Jean-Louis Biget, l'hérésie est présentée comme la même hydre toujours renaissante : « dès qu'une opposition dans l'Église se fait jour, les clercs pensent hérésie et dévident un discours tout prêt, comme celui de saint Augustin sur les manichéens »<sup>42</sup>. Ce phénomène est bien illustré, au XIII<sup>e</sup> siècle, par Étienne de Bourbon († vers 1261) qui reprend l'idée augustinienne selon laquelle les manichéens sont des « maniaques »<sup>e</sup>. La dénonciation d'une hérésie précisément à Milan renvoie certainement à la patarie milanais née cent vingt ans plus tôt<sup>43</sup>. Il s'agissait d'une rébellion de certains clercs et laïques à la simonie et au concubinage du clergé traditionnel, qui se manifesta par un refus des sacrements administrés par ces clercs, des prédications et des mouvements de rue. Ce courant, très vivant dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, a perduré au siècle suivant à travers des mouvements paupéristes et évangéliques. La réputation de Milan comme foyer d'hérétiques a la vie dure : on retrouve cette accusation dans la correspondance de Jacques de Vitry en 1216<sup>e</sup>.

L'ajout de cet épisode dans le *Collectaneum* peut aussi être mis en relation avec d'autres récits d'exorcisme de la même époque et comprise dans l'ensemble de l'économie de l'ouvrage. Un épisode assez comparable se trouve dans la vie d'Eckbert de Schönau (vers 1120-1184) : au cours d'un exorcisme, une possédée révèle les noms et adresses de quarante hérétiques de Mayence et indique où ils ensevelissent leurs morts<sup>44</sup>. Cette possédée est, d'après le récit, celle qui a été traitée au Rupertsberg par Hildegarde de Bingen († 1179). La *Vita* de cette dernière mentionne bien l'exorcisme. Hildegarde aurait, pour l'occasion, rédigé un *ordo*<sup>45</sup>, et l'interrogatoire du démon a fait l'objet d'une transcription anonyme entre 1169 et 1176<sup>46</sup>. Mais ni

42 J. L. BIGET, « Reflexions sur 'l'hérésie' dans le Midi de la France au Moyen Âge », *Heresis* 36-37 (2002), p. 29-74. Sur la diabolisation des hérétiques, voir aussi A. VAUCHEZ, « Diables et hérétiques : la réaction de l'Église et de la société en Occident face aux mouvements religieux dissidents de la fin du X<sup>e</sup> au début du XII<sup>e</sup> siècle » dans *Santi e demoni nell' alto Medioevo Occidentale (secoli V-XI)*, Spolète, 1989 (*Settimane di Studio del Centro Italiano di Studi sull' alto Medioevo XXXVI*), p. 573-601 ; D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam (1000-1150)*, Paris, Aubier, 1998.

e « Les Manichéens, dont la peste a jusque là infesté de nombreux lieux, tirent leur origine – selon saint Augustin et Isidore – d'un certain Perse dit Manès, qui était un vrai « maniaque » avec ses disciples, et dans les faits comme dans le nom, un démoniaque, comme le dit l'Apôtre dans la Première <Épître> à Thimothee III a (1-3) : 'Dans les derniers temps certains s'éloigneront de la foi, s'attachant à des doctrines démoniaques, s'interdisant le mariage et l'usage d'aliments, etc...' Celui-ci, après les temps apostoliques, dans la primitive Église, se leva pour semer la peste, affirmant qu'il était le Paraclet, le Saint-Esprit, que le Seigneur avait promis d'envoyer à ses disciples. Ce Manès, les siens l'appelèrent, pour éviter ce nom de folie, Manichée, et de ce nom ils s'appelèrent Manichéens, alors qu'ils auraient dû plutôt s'appeler Maniaques » (Cf. Saint Augustin, *De haeresibus*, 46, 1, CCL, 46, p. 312-320 ; *Œuvres Complètes* de saint Augustin, éd. et trad., t. 25, Paris, 1870, p. 227-232 ; Isidore de Séville, *Etymologies*, VIII, 5, 31). Ce passage d'Étienne de Bourbon (ms lat Paris, Bnf, 15970, fol. 405v) est traduit et présenté par J. Berlioz dans « Les erreurs de cette doctrine pervertie... Les croyances des cathares selon le dominicain Étienne de Bourbon († vers 1261) », *Heresis*, 2000 (32), p. 53-67.

43 Sur la patarie, voir C. VIOLANTE, *La Pataria milanese e la riforma ecclesiastica. I. Le premesse (1045-1057)*, Rome, 1957 ; P. GOLINELLI, *La Pataria. Lotte religiose e sociali nella Milano dell' XI secolo*, Novare-Milan, 1984.

e *Post hoc vero veni in civitatem quandam, Mediolanum scilicet, que fovea est hereticorum.* (R. Huygens, *Lettres de Jacques de Vitry (1160-1240)*, évêque de Saint-Jean d'Acre, Leiden, 1960, p. 72).

44 *Cum enim Pinguam [= Bingen, Rhénanie] obsessa quedam a demone femina adducata fuisset ut ibi a Domini curaretur per preces domine Hildegardis apud Sanctum Rupertum, demon non sua, sed Domini voluntate ductus Kataros quosdam numero circiter quadraginta Magonie habitantes prodidit et ubi habitarent et ubi mortuos sepelissent occulte edixit...*, *Vita Eckberti*, éd. WIDMANN dans *Neues Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, (11) 1886, p. 452.

45 Manuscrit de Berlin Lat. qu. 674 (B) fol. 21 r. éd. P. DRONKE « Problemata Hildegardiana », *Mittelaltinisches Jahrbuch*, Band 16 (1981), pp. 127-129.

46 Manuscrit de Dendermonde, Bibliothèque de l'abbaye Saint-Pierre-et-Paul, ms. 9, fol. 170v-173, transcrit dans L.

la *Vita*, ni la transcription de l'exorcisme ne mentionnent la dénonciation des hérétiques de Mayence par la possédée. Cet élément est donc un ajout opéré par l'auteur de la vie d'Eckbert de Schönau. Selon Uwe Brunn, la persécution des cathares de Mayence aurait eu lieu entre 1165 et 1179, ce qui correspond assez précisément à la date de l'exorcisme de la possédée d'Hildegarde de Bingen (vers 1169)<sup>47</sup>. La *vita* d'Eckbert (rédigée peu après 1184) et le *Collectaneum* (composé entre 1165 et 1181) sont très proches de cet événement. Or dans les sources occidentales concernant l'exorcisme au XII<sup>e</sup> siècle, ces récits sont, à notre connaissance, les deux seuls à mentionner une dénonciation d'hérétiques lors d'un exorcisme.

Ces parallèles permettent d'établir des convergences entre l'exorcisme et la lutte contre les hérétiques. Uwe Brunn a souligné les similitudes dans la démarche des deux récits : « On accuse une femme d'être obsédée par le diable et lors de l'interrogatoire, elle révèle la présence d'hérétiques dans une ville importante qui pourrait être la cible de la part de l'autorité ecclésiastique ». La dénonciation de l'hérésie dans une ville ennemie pouvait justifier une intervention de l'Église<sup>e</sup>. Elle pouvait aussi assez bien s'expliquer à la fois par le conflit séculaire entre les deux cités et par la réputation de Milan comme foyer chronique de l'hérésie. Le récit du *Collectaneum* a pu être influencé par la lutte contre les cathares qui s'enclenchait précisément à cette époque à Mayence et par les écrits anti-hérétiques d'Hildegarde de Bingen et d'Eckbert de Schönau qui circulaient beaucoup en milieu cistercien. On l'a dit plus haut, la première partie du *Collectaneum* contient justement une collection d'écrits d'Eckbert de Schönau concernant sa sœur visionnaire, Elisabeth. Les hérétiques (« cathares ») y sont mentionnés et sévèrement condamnés dans le *Sermo de via conjugatorum*<sup>48</sup>. D'autres écrits d'Eckbert de Schönau ont peut-être contribué à répandre cette association commode entre hérétiques et démoniaques, qui facilite grandement la lutte contre les premiers, puisqu'en les assimilant d'emblée au diable, elle évite de placer le débat sur le terrain de la controverse théologique ou ecclésiologique. Les polémiques anciennes contre les hérétiques avaient déjà éprouvé cette méthode. De plus, la dimension anti-hérétique de ces récits est aussi une signature cistercienne<sup>49</sup> et un évident intérêt pour la question des mouvements hérétiques est en train de naître, à Clairvaux, à l'époque de la rédaction du *Collectaneum*. En effet, un autre *exemplum* mentionne les hérétiques<sup>50</sup>, ainsi que le *Liber Viarum Dei* d'Elisabeth de Schönau. Le lien entre possession démoniaque et hérésie est donc en train de s'établir dans l'esprit des Cisterciens. Ce lien est patent dans le récit n° 157, où l'on met même en doute l'identité des hérétiques : sont-ils hommes, ou démons ayant revêtu l'apparence humaine<sup>51</sup> ?

MOULINIER, « Unterhaltungen mit dem Teufel », *op. cit.*, p. 519-560.

47 U. BRUNN, *L'hérésie dans l'archevêché de Cologne (1100-1233)*, Thèse de doctorat dactylographiée sous la direction de M. ZERNER, Université de Nice, 2002, 2 volumes, p. 222.

e Uwe Brunn avance l'hypothèse selon laquelle l'hérésie commence à être connue en Italie grâce à l'influence du clergé impérial. Dans cette optique, l'auteur cistercien se rangerait donc dans le parti impérial. Mais il est difficile d'admettre une pareille prise de position dans la mesure où l'autre *exemplum* rapporté par Ambroise (*Collectaneum* n°140) dénonce l'empereur comme schismatique pour son soutien à l'antipape. Du reste, en 1173 Lodi avait quitté, depuis cinq ans, le camp de l'empereur. Il est donc plus prudent de ne voir ici que l'expression d'une aversion viscérale à l'égard de Milan, appuyée sur l'association entre démoniaques et hérétiques sans doute inspirée par les événements de Cologne.

48 Le dialogue entre l'ange et la visionnaire mentionne plusieurs fois les hérétiques (*Collectaneum Clarevallense*, CCCM 208, p. 64) : « Il y a bien des hérésies aujourd'hui, mais elles sont cachées ; et bien des hérétiques qui combattent la foi catholique en cachette et en détournent bien des gens » Alors je l'interrogeai : « Mon seigneur, que dis-tu de ceux que l'on appelle 'Cattares', et qui, dit-on, réprouvent absolument la vie conjugale ? – Ceux dont tu parles, leur vie est abominable devant le Seigneur [...] »

49 Voir J. L. Biget, « Les 'Albigeois', remarques sur une dénomination », dans *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'Inquisition*, dir. M. Zerner, 1998 (Collection du Centre d'Etudes Médiévales de Nice 2), p. 219-256.

50 Ce récit (*Collectaneum Clarevallense*, n° 157, p. 365-367) « D'une hérésie qui naquit au temps de l'empereur Frédéric » présente un mouvement hérétique né en Allemagne en 1160. Il fait probablement allusion aux événements de Cologne. Cf. O. LEGENDRE, « L'hérésie vue de Clairvaux », dans *Heresis* 33, 2000, p. 69-78, et l'introduction à l'édition du *Collectaneum Clarevallense*, 2005, p. LXX.

51 *Collectaneum Clarevallense*, n° 157. Le début du récit présente ainsi les hérétiques : « Et certes on ne savait pas si c'étaient des démons qui avaient pris possession de corps humains ou en imitaient l'apparence, ou bien de véritables

s'interroge le narrateur. Une assimilation un peu comparable est suggérée dans le récit n°140 : juste avant d'avoir la vision qui lui montre la damnation des schismatiques soutenant l'antipape<sup>52</sup>, le héros est confronté au démon, qui lui demande, en échange de richesses surabondantes, de lui faire hommage. Pour revenir au récit de l'affaire de Lodi, l'examen des corrections apportées dans le manuscrit suggère que le rédacteur clarevallien allait très loin dans cette association : en évoquant le « manichéen » de Milan, le rédacteur de Clairvaux parle, dans un premier temps, *d'une consine*. Tout le passage a été ensuite corrigé au masculin. Or, cette première rédaction au féminin ne signifie-t-elle pas tout simplement que l'hérétique dénoncée ne fait qu'une avec la démoniaque milanaise que l'on voit intervenir ensuite ? Le contenu du dialogue entre les deux démoniaques (« pourquoi as-tu livré nos alliés manichéens ? »), rend impossible la fusion des deux personnages, et c'est peut-être la raison de la correction. Mais le but du rédacteur à Clairvaux était probablement, par ce biais, de pousser aussi loin que possible le rapprochement entre hérésie et possession. Démoniaques, hérétiques, schismatiques, c'est tout un, telle est bien l'idée qui sous-tend ces quelques récits.

Les ressemblances entre les récits du *Collectanum* et de la *Vita Ekberti* militent dans le sens d'une influence rhénane sur la rédaction du *Collectaneum*. Le texte de la *Vita Ekberti* est, certes, postérieur à celui du *Collectaneum*, mais il témoigne d'une association entre exorcisme et lutte contre l'hérésie qui a pu s'établir dans les esprits dès la fin des années 1160, au moment où Ekbert luttait contre les hérétiques à Cologne, tandis qu'Hildegarde de Bingen exorcisait Sigewise, sa démoniaque.

La possédée se trouve donc placée dans une situation ambiguë dans cette lutte contre l'hérésie : malgré son état, elle est l'auxiliaire de l'Église et dénonce les hérétiques comme des agents du démon, voire des possédés. Ces deux témoignages permettent de tisser un lien important, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, entre l'exorcisme et la lutte contre les hérétiques. Ainsi, l'on peut se demander si l'Inquisition, née au siècle suivant, ne serait pas une manière d'exorciser la société chrétienne et de la purger de ses démons.

### **Conclusion**

Le récit clarevallien a probablement été rédigé à Cerreto en s'inspirant de la version originelle du *Liber manifestationis*, il fut transmis par l'abbé Ambroise à Clairvaux, où l'on ne pouvait qu'être captivé par le récit spectaculaire de cette affaire de possession, et recopié presque immédiatement dans le *Collectaneum*. Bien naturellement, le récit rédigé par un Cistercien rehaussait le rôle de l'abbé dans l'épisode et empruntait aux habitudes monastiques l'usage constant des citations et réminiscences bibliques. Dans le même temps et tout aussi naturellement, ce récit expatrié se dépouillait des éléments proprement locaux pour se concentrer sur les péripéties de l'exorcisme et sur les révélations dévoilées par la démoniaque lors de son involontaire prédication. Car si le parcours du récit est facile à reconstituer, sa véritable héroïne, la démoniaque de Lodi, reste une figure pleine d'ambiguïtés et de contradictions. Victime d'une possession qui l'afflige, la jette hors d'elle-même et la porte à insulter le clergé et les saints, elle est tributaire d'une image traditionnelle léguée par l'hagiographie. Elle émerge pourtant au même moment comme un « maître de vérité » qui peut

hommes ». La conclusion est assez semblable : « A partir de ce jour, l'hérésie démoniaque enfin mise à nu, put être détruite, à grand peine, par les efforts acharnés des chrétiens. On ne sait si cet hérésiarque était homme ou diable. On peut déduire de tout cela de quoi est capable l'Antéchrist. » L'expression « hérésie démoniaque » traduit on ne peut plus clairement l'association qui se bâtit alors dans l'esprit des Cisterciens.

52 L'abbaye de Cerreto devait être dans une position assez inconfortable durant les années de conflit ouvert avec Milan puisque, dans une ville traditionnellement alliée à l'empereur, elle appartenait à un ordre qui s'opposait à lui, en soutenant Alexandre III (1159-1181) depuis le début du schisme. Un autre récit rapporté par Ambroise et mis par écrit dans le *Collectaneum* (n°140) affirme sans ambiguïté qu'il faut soutenir le pape contre l'empereur. Après le retournement de 1168, en revanche, l'abbaye de Cerreto se trouve en accord avec la nouvelle alliance contractée par Lodi.

être soumis et utilisé jusqu'à devenir l'alliée de l'Église puisqu'elle en vient, sous la contrainte, à révéler des vérités cachées sur la passion du Christ, à prêcher la conversion, à permettre l'identification de reliques, enfin à dévoiler les péchés de ses contemporains et même à dénoncer l'hérésie. En cela, la possédée de Lodi serait, vers 1170, l'une des premières possédées-prophétesses qui sont devenues par la suite très nombreuses dans les récits exemplaires.

Curieusement, avec cette étonnante dénonciation, une part importante du contexte originel italien ressurgit dans ce récit déraciné : le conflit historique qui oppose Lodi et Milan. Quelle que soit la part de l'enrichissement littéraire opéré à Clairvaux, le choix de Milan ne doit rien au hasard et traduit sans nul doute la conviction profonde du rédacteur de Ceretto : à Milan, possession et hérésie sont alliées et complices. La ville de Milan conservera longtemps cette réputation de foyer d'hérétiques, mais cela n'avait certainement rien pour gêner un habitant de Lodi, fût-il moine. Au-delà de son intérêt pittoresque et de sa dimension édifiante, la dénonciation des hérétiques est cruciale : l'idée d'associer démons et hérétiques est alors en train de naître dans des écrits cisterciens, sans doute marqués par les récits des événements survenus en Rhénanie. Ainsi, à Cerreto ou à Clairvaux, le récit a été enrichi en associant, à la dénonciation d'une démoniaque qui fait partie du récit originel, la dénonciation d'un foyer d'hérétiques. Cet enrichissement épouse parfaitement le contexte local, mais il vient désormais à l'appui d'une vérité générale affirmée et plusieurs fois illustrée dans le *Collectaneum*, qui dépasse largement le conflit entre deux villes italiennes : démoniaques et hérétiques ne font qu'un. Par ce biais, malgré sa longueur, le récit conserve la dimension édifiante d'un *exemplum* en illustrant une double conviction : d'une part le démoniaque, si incontrôlable soit-il, reste soumis à la puissance de Dieu et de ses serviteurs, tout spécialement, en l'occurrence, l'abbé cistercien ; d'autre part, et c'est là le point essentiel, le démoniaque, donc le démon, a partie liée avec l'hérétique et lutter contre l'un, c'est vaincre l'autre. Dès lors, exorcisme et lutte contre l'hérésie sont aussi une seule et même démarche.

Florence Chave-Mahir et Olivier Legendre

### **D'une démoniaque guérie miraculeusement en Italie.**

L'an de l'incarnation du Seigneur mille cent soixante-treize, à Lodi, ville d'Italie, une femme d'une grande famille, et honnête à ce qu'on dit, était cruellement tourmentée par un démon<sup>53</sup>. Ses amis se désolent. On appelle un abbé de l'ordre de Cîteaux, du nom d'Ambroise, homme dont le nom, autant que la conduite, respiraient la douceur, pour lui demander conseil et aide, car il était un voisin et un familier de cette femme. Mise en présence de l'abbé, elle refuse de le regarder comme de lui parler. Comme il l'exhortait à le regarder et à parler avec lui, elle lui dit avec un frémissement d'indignation : « Je ne veux pas te voir, ni parler avec toi ! » Et de clamer sans cesse à mainte reprise, à grands cris, cela et bien d'autres choses. Saisissant sa tête et la tournant vers lui, l'abbé dit au démon : « Que tu le veuilles ou non, je t'ordonne, au nom du Seigneur, de me parler. » À cela : « Bon, je parlerai comme tu le veux, mais contraint et forcé. » L'abbé : « Comment es-tu entré ? – Nous sommes entrés, et en nombre, grâce à ces deux passions qui sont nos alliées : la colère et la tristesse, qui toujours soit engendrent la mort, comme le dit l'autre chauve, ou bien la folie, comme tu le vois dans ce cas. »

L'abbé lui ordonnant de se retirer un instant, pour que la femme puisse lui parler, il obéit à son ordre en se retirant dans le pied. L'abbé le lui accorda. Et comme il n'occupait que le pied, ce pied se mit à s'agiter deci-delà, mu par ce possesseur sans repos. Alors la femme se tourna vers l'abbé et, le regardant avec respect, le salua. Comme il lui demandait comment elle se sentait, elle lui répondit qu'elle était très faible et affligée. Puis il lui en demanda la cause, et elle continua : « Dans ma colère, j'ai jeté la malédiction sur ma servante, en lui disant : 'Que le démon entre en toi !'. Elle m'a renvoyé un talion de malédiction plus grave encore, en répondant : ' Non, mais que ce soit dans ton corps qu'entrent au moins deux cent cinquante ou trois cents démons !'... »

Aussitôt, le démon envahit de nouveau son contenant, du pied, où il s'était retiré, jusqu'au sommet. L'abbé conseilla donc de la conduire le lendemain matin à l'église de saint Bassien confesseur, pour que, adjurée par le nom du confesseur, elle y reçoive de l'évêque l'eucharistie. Rentré dans son monastère, l'abbé ordonna aux frères des prières à adresser pour elle au Seigneur.

Le démon dit alors aux présents : « Eh bien, ce petit vieux, que de manœuvres, et quelles manœuvres il ourdit contre moi ! » (il parlait de l'abbé). De la même façon, de l'évêque que les amis de la femme amenaient vers elle, il disait : « Voilà, on fait venir l'évêque contre moi. Maintenant, il est à tel ou tel endroit, il dit ceci ou cela, il s'approche, il est proche, il est là ! ». Bien que cette femme eût de nombreux démons, un seul cependant parlait ainsi. Pendant que l'abbé priait avec les frères, toute la nuit, les démons, en des disputes moqueuses, conféraient entre eux en cherchant comment tromper l'abbé par leurs plans, pour l'emporter. L'un d'eux disait : « Oh, tout ce que je vais souffrir demain ! Pauvre de moi ! Quelle épreuve, quelle souffrance me menace ! Ce petit vieux, quels périls il m'a préparé ! Que faire ? Vais-je entrer dans l'église de cet hypocrite ? Malheur à moi ! Vais-je communier, moi qui suis excommunié pour toujours ? Comment échapper à ces plans horribles ? » Il se taisait, et un autre, comme un nouveau Gosem Arabs, répondait : « Qu'ils échafaudent<sup>54</sup> ! Si un renard vient, il franchira leur mur de pierre. Est-ce que le petit Bassien va nous jeter dehors ? Pourquoi crains-tu d'entrer dans ce four ? Est-ce que notre bon Judas n'a pas reçu ce sang ? Toi aussi, sors, fais de même, et ensuite tu feras semblant... » Et un autre : « Mais hélas, nous n'aurons pas le dessus ! Quelle tristesse ! Tel jour une partie d'entre nous, un autre jour quelques autres seront expulsés, et à la fin, nous serons tous honteusement éliminés. Mais quoi, en attendant, tant que nous le pouvons et que nous sommes dans ce corps, faisons-lui ce qui sera notre supplice pour l'éternité. » Les

53Cf. Matth. 15, 22.

54 Le texte latin dit « Edificemus » (« échafaudons ») mais il vaut mieux, pour le sens, s'en rapporter à la citation biblique (II Esd. 4, 3) qui donne « Edificent ». Il y a manifestement confusion dans l'esprit du rédacteur entre les plans fomentés par les démons et ceux de l'abbé. Mais d'après le contexte, c'est plutôt ce dernier qui est visé par la boutade, l'image du renard franchissant le mur illustrant la faiblesse des plans échafaudés.

démons conversant ainsi, les servantes qui écoutaient passèrent la nuit sans dormir.

Le matin, ayant enjoint aux frères de prier, l'abbé revint et envoya un messenger vers elle, pour qu'elle vînt à l'église. Celle-ci, avançant une multitude d'excuses, disant qu'elle se sentait faible, qu'elle voulait d'abord manger, puis qu'elle avait la colique, prétendit qu'elle ne pouvait pas venir à l'église et que ce ne serait pas convenable. Alors l'abbé : « Elle cherche des prétextes, car elle ne veut pas venir à l'église. Elle ment, depuis le commencement, car elle ne s'est pas tenue dans la vérité<sup>55</sup>. Donnez-lui à manger, et qu'elle le veuille ou non, qu'on la fasse porter ! » L'évêque vint et célébra la messe. Introduite dans l'église, la femme, tandis qu'on chantait la messe, se tint parfaitement bien ; puis, avertie par l'abbé, elle communia, après avoir proclamé d'abord la foi dans les sacrements et avoir comme de coutume confessé ses péchés. Ensuite, l'évêque l'ayant adjurée par le nom de saint Bassien, elle poussa un grand rugissement, éclata de rire et dit : « Stupides, vous êtes bernés ! Vous croyez que le petit Bassien va nous jeter dehors ? » Quelqu'un dit alors : « Nous avons ici des reliques de sainte Marie et de saint Pierre. Adjurons-la par elles. » Entendant cela, elle dit moqueusement : « Vous croyez que Pierrot me jettera dehors ? Vous croyez que la Mariolle va m'expulser ? » Indigné, l'abbé s'écria : « Dis *sainte Marie*, non *Mariolle* ! » Et lui : « Bon, soit, Marie, ou comme tu préfères, sainte Marie. » Et on l'obligea à baiser la châsse des reliques. Après l'avoir baisée, elle poussa aussitôt un profond soupir et demeura très longtemps muette.

Il y avait là un clerc qui adjurait le démon avec audace. Le démon lui dit : « Je connais Jésus, mais toi, qui es-tu ? Est-ce que tu n'as pas commis tel et tel crime abominable, à tel et tel endroit ? » Le clerc s'enfuit se confesser et lorsqu'il revint, le démon ne le reconnut pas. De même, il reprochait ses péchés à celui qui se tenait devant lui, et dénonçait en riant les péchés non confessés de tous les autres, de sorte que personne n'osait plus apparaître devant lui s'il ne s'était bien confessé d'abord. Sinon il était aussitôt confondu. Après la confession, il n'imputait rien, à quiconque, dont il eût à rougir. L'une des servantes qui se tenait devant lui, à qui il avait déjà révélé ses péchés, et qui, comme tous les autres, s'en était confessée, le provoquait avec audace. Il lui dit : « Petite catin, tu ne t'es pas encore bien confessée. – Tu mens ! dit la servante, parle, si tu peux ! » Alors, devant tout le monde, il lui dit : « O, vicieuse ! N'as-tu pas souillé la croix du Seigneur en crachant dessus ? » (les gens de cette région, quand il sont stupides et très en colère, font une croix en posant deux doigts l'un sur l'autre, et crachent dessus avec mépris) À ces mots, tous rougirent, surtout cette servante.

Songons donc quelle révérence il faut montrer à ce signe de la croix du Seigneur, de quelque façon et pour quelque raison qu'il soit tracé, puisque son mépris est condamné même par un démon, qui le méprise lui-même si affreusement !

Ensuite, on conduisit la démoniaque à l'église de Saint-Pierre, dans lequel se trouvait un autel, qui contenait un morceau de bois ancien, d'où l'on voyait suinter un peu d'eau, du côté droit<sup>56</sup> ; cette eau guérissait les infirmes. Un clerc demanda au démon d'où venait cette eau, afin de le convaincre de mensonge. « Cette eau, répondit le démon, vient du paradis. » Le clerc prétendant qu'il mentait et lui demandant par jeu : « Est-ce que c'est cela, le paradis ? Est-ce que le paradis est comme cela ? », le démon répondit : « C'est toi qui mens. N'est-il pas vrai que l'eau sort par la volonté de celui qui est partout, et qui est le Seigneur du paradis ? Et le Seigneur lui-même est le paradis. Elle ne pourrait sortir, autrement. Le nies-tu ? » Et à l'étonnement de tous, le clerc se tut.

Alors le démon, se tournant vers quelqu'un qui aimait particulièrement la femme qu'il possédait, lui dit : « Si tu veux faire la volonté de cette femme que je possède, car je sais qu'elle t'est chère, il y a à Milan un homme, son cousin<sup>57</sup>, qui adhère à la croyance des manichéens. Si tu

55 Cf. Jn 8, 44.

56 Cf. Ezech. 47, 2.

57 Le texte avant correction indiquait « une femme, sa cousine » (*mulier consanguinea*) Tous les noms, pronoms et

le ramenais à l'unité catholique, elle en serait très heureuse. Pour que tu ne croies pas que je veux te duper, je me retire un instant. Parle avec elle, pour vérifier que j'ai dit vrai. » A peine avait-il dit ses mots que la femme, revenue à elle pour un temps, dit à son ami : « Il t'a dit vrai. C'est mon cousin, et tu agirais bien, si tu le convertissais à la foi catholique. Essaie, je t'en prie. » Puis elle lui désigna l'endroit, la maison, et le nom de son cousin, et comme elle parlait encore, le possesseur revint à sa possession et elle ne reconnut plus son ami, à qui elle parlait.

Je crois que cela se passait de même quand elle communiait : je me rappelle avoir entendu quelque chose de semblable à propos d'un prêtre mondain. Celui-ci, un jour, étant allé à l'église pour célébrer la messe, se revêtit des ornements. Sa fille selon la chair était présente. Or, avant que le prêtre, son père, ne monte pour accomplir le sacrement, elle vit comme un chat sortir de sa bouche. Puis, une fois le mystère accompli, elle vit le chat rentrer dans la bouche. Cela se passait de la même façon pour cette démoniaque : je ne dis pas pour une cause ou une faute semblable, mais en ce qui concerne le départ et le retour du démon, tantôt selon sa propre volonté, le plus souvent par la volonté et le commandement du Seigneur, parfois sur l'ordre de quelque homme juste, mais toujours, en tout cas, avec le consentement du Seigneur : soit par son commandement, comme il a été dit, soit selon sa volonté.

On le conduisit<sup>58</sup> devant une clé de saint Sylvestre (à ce qu'on disait) qui était gardée là, et dont le contact, ou la brûlure, guérissait les démoniaques ; il refusa absolument de la toucher. Comme on l'adjurait de dire combien il avait d'alliés, il donna leur nombre. On lui demanda s'ils sortiraient, il répondit : « Malheur ! Jeannot, dit-il de l'évêque Jean<sup>59</sup>, à cause de ses maudites prières à son ami Jésus, qui nous enflamment, en expulsera vingt-cinq. Les trois Innocents, tel jour, en expulsèrent trois (on disait que leurs corps avaient été enterrés dans cette église très anciennement, parmi le nombre des saints Innocents). A la fin, il nous expulsera tous, celui qui guérit toutes les infirmités<sup>60</sup>. Comme on ne savait où reposaient les corps des trois Innocents, on adjura le diable de montrer l'endroit. Traînant le corps de la démoniaque comme l'aurait fait un petit chien, entre les jambes de la foule pressée, il précédait, de façon étonnante, tout le monde jusqu'à l'endroit où étaient enterrés les très saints enfants. Puis il dit : « Voilà, il sont ici. » Le peuple se réjouit ; tous cherchèrent les corps des saints, et l'on trouva ce trésor si précieux, grâce au signe probant de l'expulsion des démons.

Le démon se lamentait encore et disait en gémissant : « O, qu'ai-je perdu, qu'ai-je perdu ! Malheur à moi ! » Alors l'abbé lui demanda : « Qu'as-tu perdu ? – Une couronne d'or – D'où avais-tu une couronne d'or – J'ai perdu la gloire de Dieu. » Alors l'abbé : « Quel rapport entre l'or et la gloire de Dieu ? – L'or n'est rien, comparé à la gloire de Dieu. » Et l'abbé : « Comment l'as-tu perdu ? – Par orgueil, dit le démon. – Quel orgueil ? – J'ai voulu dit-il, être semblable à Dieu. Tu ne le sais pas, peut-être ? Est-ce que tu ne l'as pas appris ? Ce désir a été ma chute. O mort à fuir plus que toutes les autres ! »

L'abbé lui demanda alors : « Tu voudrais retrouver cette gloire ? – Bien sûr ! dit-il – Que ferais-tu pour cela ? – Tout ce que l'on peut supporter ou faire. Manger des excréments ou des pierres, embrasser les géhennes elles-mêmes jusqu'à la fin du monde, et avec joie, si même en faisant cela je pouvais la retrouver. Mais je suis désespéré. Mon mal est le pire qui soit, et ma plaie est inguérissable. »

A ce spectacle était venue assister presque toute la ville. Il y avait plus de sept mille hommes

adjectifs des lignes qui suivent ont été corrigés dans le même sens, du féminin au masculin. Sans doute est-ce le signe que la personne nommée fut dans un premier temps, dans l'esprit du rédacteur, confondue avec la seconde démoniaque qui entre en scène un peu plus tard.

58 Une variante interlinéaire propose « On la conduisit » : il peut donc s'agir soit du démon, soit de la démoniaque, dont on parle presque indifféremment.

59 Les mots suivant « qui l'avait fait communier » qualifiant l'évêque Jean, ont été biffés.

60 Ps. 102, 3.

dans l'église. Déjà le peuple murmurait à cause du jeûne que l'évêque lui avait prescrit pour la libération de la femme, car le jour était déjà bien avancé. Le démon l'avait senti. regardant le crucifix de l'église, il s'exclama : « O Seigneur Jésus miséricordieux, je sais que tu es le saint de Dieu<sup>61</sup> ! O, très pieux Fils du Dieu très haut, pourquoi as-tu daigné souffrir de si grandes et si nombreuses souffrances pour les hommes ? Et ces misérables chrétiens ne veulent rien supporter pour toi, même pas de jeûner au moins une journée. Toi, tu as bu le fiel et le vinaigre<sup>62</sup>, ces misérables chrétiens ne rougissent pas de se gaver de viandes et de vin. Toi, tu as exposé ton corps et tes membres à tous les supplices pour les racheter et les sauver, tu as permis qu'ils soit lacéré par toutes les plaies, tous les coups et les tourments, tu a supporté tout cela et de ta pleine volonté, puisque tu diriges tout, et ces misérables chrétiens ne se laissent même pas toucher aux larmes, jusqu'à vouloir t'imiter même un tout petit peu, pour ne pas périr comme nous dans l'éternité !

Toi, tu t'es abaissé toi-même, dans ta bonté, à toutes les indignités, à toutes les extrémités, à toutes les souffrances, et ceux-là, misérables chrétiens : si seulement ils jugeaient bon, pour se sauver eux-mêmes, de s'incliner une seule fois ! Je te supplie, Fils de Dieu, ne me torture pas, et ne me jette pas dans l'abîme avant le temps<sup>63</sup>. » Et tout en répétant sans cesse « Jésus plein de miséricorde », il disait : « N'es-tu pas la vie des chrétiens, toi qui donnes toute vie, toi, nu et déchaussé, suspendu aux yeux de tous, proscrit et damné pour leurs péchés, si bien que tu peux vraiment dire : 'O vous tous qui passez sur le chemin, regardez, et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne<sup>64</sup>.' Et ceux-là, misérables chrétiens, ne croient même pas en toi, leur vie, toi qui tends les mains, tout le jour. Mais tu es devenu pour eux une fable, comme tu étais pour les juifs et les païens un scandale et une absurdité<sup>65</sup>. Toi le miséricordieux, le compatissant, n'as-tu pas passé la nuit en prière, Dieu et homme, n'as-tu pas supplié à genoux, en entrant en agonie, au point que ta sueur devint comme des gouttes de sang perlant sur la terre<sup>66</sup> ? Mais ceux-là, misérables chrétiens, plus durs que les pierres, ne veulent pas se fendre d'une pénitence, ni même rester avec toi dans l'église un jour seulement à t'offrir, pour leur péché, des larmes et des sanglots. Jésus, Fils de Dieu, que dire à ces misérables ? Je t'en conjure, ne me tourmente pas avant le temps<sup>67</sup>... »

Répétant ce genre de propos à mainte reprise, et ayant toute l'apparence, par quelques gestes de son corps, d'un homme qui se lamente, il émut chacun jusqu'au larmes. Tous s'étonnaient de ce qu'ils entendaient, l'abbé lui-même, s'il n'avait déjà vu et entendu des choses plus grandes encore, n'eût pu y croire. Enfin, ayant entendu cela, les gens, honteux, se disaient les uns aux autres : « Que va-t-il nous arriver si nous ne faisons pas pénitence ? Voilà comment les démons croient, comment il pleurent et tremblent ! » Les larmes jaillissant, toute l'église emplie d'un grand gémissement, ils ne pouvaient se retenir de pleurer. Leurs entrailles furent remuées de pitié<sup>68</sup> pour cette noble femme tourmentée par le démon, qu'ils voyaient maintenant, entièrement suspendue au crucifix. Aussi, tous pleuraient. Et le démon qui était en elle leur disait encore et encore : « Pauvres chrétiens, ne pleurez pas sur moi, qui suis damné. Pleurez sur vous, regrettez et déplorez vos actions, car si l'on a infligé tout cela au bois vert, que fera-t-on à celui qui est sec<sup>69</sup> ? »

Et il ajoutait : « Les clous qui ont percé les mains et les pieds de celui qui fait et porte tout,

61 Cf. Marc. 1, 24, Luc 4, 34.

62 Aug., *In euang. Iob. tract.* 38, 7 ; Cf. *Missel Romain, Improprès.*

63 Cf. Matth. 8, 29.

64 Répons du Samedi saint.

65 Cfr I Cor. 1, 23.

66 Luc. 22, 44.

67 Cf. Matth. 8, 29.

68 Gen. 43, 30

69 Cf. Luc 23, 28-31.

n'étaient pas n'importe quels clous. Ce n'étaient pas des petits clous minces, comme ceux que l'on enfonce dans les selles ou les rênes des chevaux, ou dans les chaussures des hommes. Ils étaient gros et grands. La couronne d'épines que l'on fixa sur la tête du très haut n'était pas faite de n'importe quel espèce, mais de l'espèce d'épine la plus dure, qui inflige la douleur et l'amertume. » Il nomma même l'espèce, et tous, avec l'abbé, s'en étonnaient. Et poussant de profonds soupirs, il s'exclama encore : « O croix, croix ! Avant Jésus le très miséricordieux, la mort de tous les damnés, scélérats, iniques t'avait rendue effrayante, abominable, abjecte pour le monde entier. Maintenant, par la mort d'un seul, Dieu et homme, tu resplendis par toute la terre, aimable et illustre. » Par bien d'autres éloges, il fit une longue et étonnante louange de la croix, qu'il serait trop long de transcrire entièrement. De la croix, il passa à l'éloge de la mort du Christ et de son sang, qu'il loua d'une façon étonnante, bien que contraint et forcé, comme il en témoigna lui-même. Puis de nouveau, non sur une question, mais obéissant à un ordre, il dit au crucifix : « Jésus Christ, Fils du Dieu très haut, plein de miséricorde et de tendresse, pourquoi as-tu daigné mourir pour les chrétiens, puisqu'ils ne veulent pas t'imiter, eux ? Ta mort n'est pas n'importe quelle mort, non pas une parmi d'autres. C'est une mort qui n'est en rien la mort, mais qui est la vie de tous les vivants. Par cela seulement elle prend le nom de mort, qu'elle tue toute la mort, c'est-à-dire la mort éternelle, pour tous ceux qui croient en toi, comme tu le dis : 'Je serai ta mort, ô mort'<sup>70</sup> ! Et pourtant, ceux-là, ces misérables chrétiens, ne croient pas en toi, leur vie, suspendue devant leurs yeux et tendant les mains sans cesse vers les ingrats ! »

Et il ne cessait de répéter, au milieu de la stupéfaction et des gémissements de tous : « Seigneur Jésus Christ plein de clémence et de tendresse, (au grand étonnement de l'abbé, il adressait sans cesse ces deux louanges au crucifix), ô de quelles entrailles infiniment miséricordieuses a coulé, source vive de la vie, de ton flanc si plein d'amour, ton sang pour tout les croyants. Ce sang, bien qu'il ait, à ce moment, jailli de la chair humaine du Dieu éternel, vivifie pourtant et justifie de toute éternité et pour l'éternité ceux qui le boivent... et ceux-là, misérables chrétiens, ne veulent pas t'imiter et en boire, pour vivre dans l'éternité. Jésus Christ, plein de clémence et de miséricorde, maudits et misérables sont ceux qui croient ou qui espèrent dans une chair et un sang qui ne soient pas les tiens. Car ta chair et ton sang sont ceux de Dieu, et sont Dieu. Aussi, il ne se sépare pas de Dieu, celui qui croit et espère en eux, puisque tu es le Christ, le Fils de Dieu, et que ta chair et ton sang, c'est toi-même. Jésus plein de miséricorde et de tendresse, ton humilité n'est pas l'humilité, elle est plus que l'humilité. Alors que tu étais tout-puissant, tu t'es rendu comme impuissant. Dans ta nativité, toute petitesse, dans ta vie toute pauvreté, dans ton enseignement toute simplicité, dans ta passion, toute blessure, dans ta mort toute ignominie. Et ceux-là, ces misérables chrétiens, dédaignent de s'humilier, et ne croient pas en leur vie, suspendue devant leurs yeux tout le jour, en toi ! Au-delà de toute mesure, incroyable, ton humilité ! Impensable, ta miséricorde. Tout ce qui est bon et saint, tu l'as dit ; tout ce qui est mauvais et blasphématoire, tu l'as entendu. Pourquoi, toi qui étais le Fils de Dieu, as-tu daigné souffrir tant et tellement ? »

Presque à chaque parole qu'il disait, il ajoutait aussitôt en gémissant : « Oh, oh, je suis mort, je suis mort ! Qu'est-ce que je fais, mais qu'est-ce que je fais ? Je ne voudrais pas, non je ne voudrais pas, mais je suis forcé, je suis forcé ! C'est la Mariolle qui me force, Pierrot qui me contraint, Jeannot qui me harcèle ! C'est un tel ou un tel (il employait toujours, au lieu du nom du saint, un sobriquet) qui m'oblige à parler ! » Par ces diminutifs, il se moquait des saints et les blasphémait, tout en essayant d'apaiser envers lui les démons, pour n'être pas puni par eux à cause de ses précédentes paroles. Nous savons en effet, l'Écriture nous l'enseigne, que les démons sont soumis aux démons.

Il faut savoir, pour finir, que bien des choses sont tronquées, ou même complètement omises, parmi celles que le démon, interrogé, révéla devant tous les présents, sur l'humilité du Seigneur, sa mort, son sang, et toutes les autres choses qui regardent la louange des bienfaits de notre rédemption, et même sur la science subtile des démons et leur misère. Mais si on les

70 Os. 13, 14.

écrivait toutes, elles provoqueraient la lassitude des lecteurs par l'abondance des mots et la longueur du récit, ou bien elles seraient considérées par certains comme fabuleuses, frivoles, ou comme des inventions du narrateur. Cependant, celles que nous croyons le plus être les plus utiles pour les lecteurs, et les plus louables, nous ne les avons pas passées sous silence. En effet, cette coupure ne procède pas d'un cœur jaloux, mais du discernement et de la réflexion non seulement de celui qui écrit, mais aussi d'autres. Revenons maintenant au récit.

Il y avait à Milan une autre démoniaque, noble, elle aussi. Interrogé sur elle à plusieurs reprises, le démon finit par s'écrier : « Pourquoi m'obligez-vous à vous le livrer ? C'est mon maître et mon prince. Je vous en supplie, qu'il ne vienne par pour m'anéantir ; car j'ai très peur de lui. » Le peuple ayant entendu cela, fut d'autant plus désireux d'entendre la lutte des démons. On envoya demander en toute hâte qu'il soit amené. Comme le nôtre s'en rendait compte, poussant de profonds soupirs il se mit à se lamenter et à dire : « Misérables chrétiens, pourquoi m'avez-vous perdu ? Pourquoi m'avoir anéanti ? Voilà, il vient, il approche, et il gronde contre moi, de toutes ses dents ! Où fuir pour qu'il ne me trouve pas ? Depuis déjà vingt ans et plus, il s'est installé là tel une lamie, et s'est trouvé un repos : le hérisson avait son trou. Moi, je n'ai pu trouver le repos auprès de vous. »

À son arrivée, la démoniaque de Milan fut introduite dans l'église, et presque toute la ville vint assister à ce spectacle. Alors le démon de Milan, rugissant comme un lion, et montrant, par tous les gestes du corps qu'il possédait, la morgue du dominateur, se mit à crier, de loin, et à vomir d'innombrables insultes sur l'autre démon : « Mauvais serviteur<sup>71</sup>, qu'as-tu fait ? Que de bons enseignements tu as donnés aux chrétiens, je le sais, bâtard, je le sais ! » Puis, ironiquement, en feignant de rire, il lui dit : « Eh bien, maître, quel grand prédicateur vous voilà devenu, avec quelle autorité, avec quel talent tu diriges et prêches ces misérables chrétiens ! Voilà que tout la ville s'est rassemblée pour écouter le sermon du Seigneur. Ô, maudit coquin, quel diable t'a ordonné cette prédication ? Qui t'a mandaté pour cette légation ? Est-ce que tu veux devenir disciple ? Nouveau Judas, nouveau Caïphe, nouveau Saül, nouveau Phassur, pourquoi m'as-tu livré ? Pourquoi m'as-tu trahi, pour que je sois amené ici ? Je le jure, par Pollux, Castor, Medius, Fidius, Beelzebub, et par toutes les vertus de notre Enfer, si je n'étais pas attaché, je t'aurais donné la discipline, et non pas comme ces misérables chrétiens ou ces moines tièdes se la donnent. Ils se la donnent avec tant de tiédeur et de relâchement que nous autres, qui regardons, sommes poussés au rire et à la moquerie. Ce n'est pas ainsi que je t'aurais traité, je t'aurais porté pas moins de deux cents coups de discipline. O fétide ! Non, je n'en ai pas dit assez ! Je te percerais bien plus volontiers de mille glaives ! » Il était stupéfiant de voir comme il essayait – s'il l'avait pu – de le mettre en pièces, à tel point qu'il pouvait à peine être tenu et maîtrisé par la multitude des fidèles. Quant à l'autre démon, frappé d'une terreur intense dans le corps qui lui était soumis, il frissonnait tout entier et répétait sans cesse, pour apaiser l'autre : « C'est Pierrot qui me force ! » etc., comme il est écrit plus haut. Au peuple, il disait : « Je vous en supplie, vous voyez la colère et la fureur du prince contre moi, tenez-le plus serré, pour éviter qu'il ne me tue, et vous aussi, car nous nous mordons et nous mangeons mutuellement, et nous serions détruits les uns par les autres, si celui qui règle tout ne nous retenait, usant des mauvais à bonne fin sur la terre. Nous nous repaissons en effet de tortures et de la mort de toutes les créatures, surtout les hommes, et si cela nous était permis, nous détruirions tout. » Presque à chaque parole qu'il disait, l'autre, impuissant, lui jetait toutes les invectives qu'il pouvait, disant et répétant : « Ô coquin, sais-tu ce que tu as fait ? Autant que tu l'as pu, tu as ôté de la place d'honneur la colère, la tristesse, et tous les vices, nos vertus. Qui ne les évitera, désormais ? Pour qu'ils aillent à l'église, écouter la voix des chantres, boire avec sagesse la coupe du chancre, tu as péroré comme un évêque ! Qui s'en abstiendra, désormais ? Les péchés non confessés, tu les as dénoncés avec véhémence ! Qui, désormais, ne se confessera avec diligence, pour ne pas se voir reprocher ses fautes par Dieu ou par nous ? Le Seigneur du paradis, enfin, tu l'as couvert de louanges. Enfin soit !

71 Cf. Matth. 18, 32, Luc. 19, 22.

Mais pourquoi as-tu si honteusement livré nos frères et nos alliés manichéens ? Y-aura-t-il quelqu'un désormais pour ne pas les détester, les fuir ou les traquer, s'il n'est pire qu'un diable ? Les prières de nos ennemis qui nous enflamment, nous harcèlent et nous expulsent des cœurs des hommes, avec quelle vigueur tu les as encouragées ! Et qui ne va pas désormais prier plus volontiers, pour ne pas tomber en notre pouvoir ? Puisque toi, un désespéré, tu pourrais si volontiers embrasser des excréments, des pierres, et mêmes les géhennes, pour obtenir la miséricorde, que vont faire les chrétiens, qui ne doivent pas désespérer ? La pénitence, l'abstinence, les jeûnes, l'humilité, et toutes ces choses qui nous sont complètement contraires, avec quelle vigueur, par tes répétitions incessantes, tu les as inculquées ! Et qui n'obéira à ta prédication, sinon celui qui est pire que toi ? Ô, ô, comme tu as regardé longuement le crucifix, avec tout ses accessoires, comme tu l'as honoré, comme tu l'as magnifié, comme tu l'as glorifié, comme tu as loué chaque chose ! Et qui à l'avenir doutera, qui ne l'embrassera, qui ne l'imitera de toutes ses forces ? Car si les damnés prêchent, que feront ceux qui doivent être sauvés ? Si les ennemis, si les blasphèmes honorent, élèvent, les amis et les dévôts, que feront-ils ? Si les païens ou les juifs, nos frères, étaient là, à ta prédication nouvelle ils auraient dû bien vite se convertir et être baptisés, pour ne pas apparaître pire que nous (quelle honte !), car si les démons croient, confessent et tremblent, et prêchent ouvertement, les chrétiens, que font-ils de plus ? »

Il y a bien d'autres choses que ces démons se dirent l'un à l'autre, mais si elles étaient toutes rédigées une par une, elles transformeraient peut-être ce récit en livre, ou en tragédie. Que suffisent ces propos choisis parmi tant d'autres, que nous avons rassemblés pour la louange de Dieu, la gloire, l'honneur et l'affermissement de la foi chrétienne, et l'édification des pieux lecteurs, afin qu'il deviennent, eux qui sont amis du Dieu crucifié, de plus en plus amis, eux qui sont prêts à le servir, de plus en plus prêts, sans relâche jour après jour. En effet, tout cela n'a par été dit ou fait par les démons en un seul jour, mais en un temps assez long. Ensuite, après tout cela, cette femme de la ville dans laquelle tout cela s'est déroulé, et qui s'appelle Lodi<sup>72</sup>, fut parfaitement guérie, et son guérisseur, comme il est dit au-dessus, fut celui qui guérit toutes les infirmités. Et le peuple fut extrêmement édifié.

72 Lodi est issu d'une correction postérieure. La leçon initiale était Leodium (Liège ?).